TERRE D'EYGUES

n° 6 - 1991 — SOCIETE D'ETUDES NYONSAISES

TERRE D'EYGUES

Bulletin n°6 de la *Société d'Etudes Nyonsaises*

Prix du numéro : 45 F. + frais d'envoi éventuels.

Règlement : à la *Société d'Etudes Nyonsaises*
Compte Trésorerie Générale de la Drôme n° 8218

SOMMAIRE

Pages

Le mot du Président 1

L'église Notre-Dame de Beauvert à Sainte Jalle
H. DESAYE 3

La Sériciculture et les industries de la soie à Nyons de 1789 à nos jours
M.LABOUDIE 9

Documents originaux : Industrie et négoce de la soie à Nyons, dans le passé
J. LAGET 29

Le curé ACHARD
J.HOERMANN 35

1790 - Année de réorganisation administrative et judiciaire
J.LAGET 41

Notre journée d'études 1990
J. HOERMANN 48

Livres - Expositions - Travaux - Informations 52

Directeur de la publication : Robert DEMESY
Dépôt légal n° 1828 C 87
Imprimé par la Société d'Etudes Nyonsaises
Offset A.B. DICK

Réalisé par BUSINESS ASSISTANCE - NYONS Tél. 75 26 45 67

LE MOT DU PRESIDENT

Le plus populaire de nos Rois, HENRI IV, dit-on prit plaisir à porter la première paire de bas de soie fabriquée en France et à la faire admirer aux courtisans.

Longtemps la soie a été associée au luxe et réservée aux grands personnages habitués à porter vêtements de brocart ou de satin. Mais sa production reposait sur le travail des humbles qu'ils soient *"Educateur de vers à soie"* ou employés dans les filatures ou les moulinages.

Ce numéro de *"Terre d'Eygues"* est largement consacré au travail de cette fibre naturelle qui tint une grande place dans la vie locale ainsi que nous le montre l'article écrit par M. LABOUDIE.

De son côté, le général BARRILLON a mis à notre disposition des documents familiaux inédits et très instructifs concernant l'industrie et le négoce de la soie entre notre ville et Lyon, la capitale de la soierie en France.

Monsieur DESAYE, Président de l'Association Universitaire d'Etudes Drômoises, nous a fort aimablement autorisé à reproduire l'article qu'il a publié dans la revue *"Etudes Drômoises"* concernant une des plus belles églises romanes de la région, Notre Dame de Beauvert à Sainte Jalle. Nous l'en remercions bien vivement, ainsi que Mr. BOISSIER, de Valence, auteur des remarquables dessins qui illustrent cet article.

Lorsque ces lignes seront lues, la fin de l'année sera très proche. Aussi, au nom du Conseil d'Administration de la Société d'Etudes Nyonsaises, j'adresse mes meilleurs voeux pour 1991 à tous nos adhérents et lecteurs.

JEAN LAGET

OUVRIÈRE DU DAUPHINÉ FILANT LA SOIE DES COCONS. — A mesure que les fils de soie se déroulent des cocons, ils s'enfilent par deux trous que l'on voit à droite et à gauche, puis ils passent sur deux crochets au-dessus de la tête de la dévideuse, et de là vont s'enrouler sur un dévidoir qu'on ne voit pas dans la gravure. Ce dévidoir est mis en mouvement par les pieds de la fileuse ou par l'aide d'une autre personne.

Le dévidage des cocons.
"Le tour de la France par deux enfants"
G.BRUNO p163 - Belin éditeur

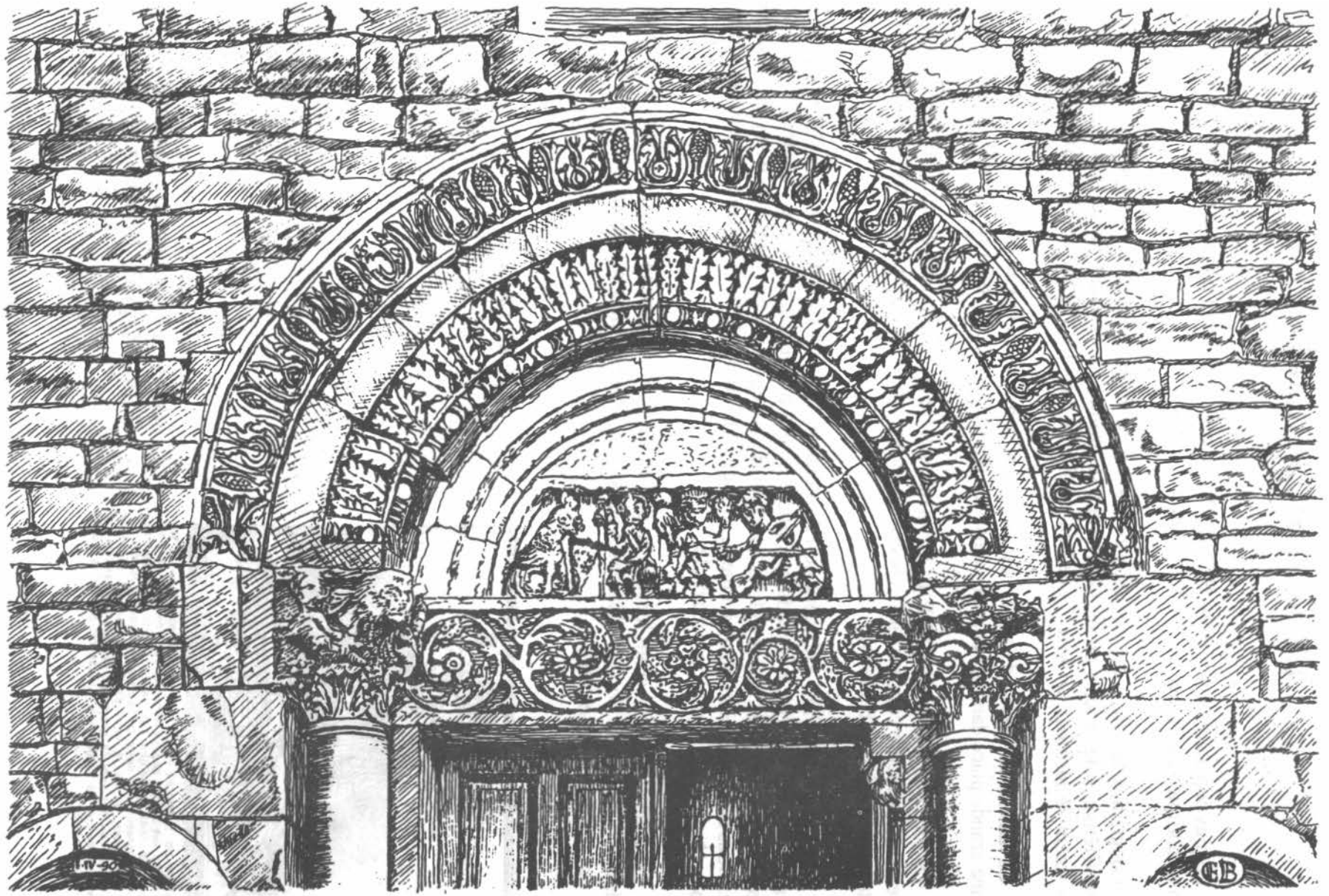

Portail de Notre-Dame de Beauvert

Dessin : Emile Boissier

"ARTICLE déjà paru dans le N°2 (1990) d'ETUDES DROMOISES et publié avec l'aimable autorisation de l'auteur."

L'EGLISE NOTRE-DAME DE BEAUVERT A SAINTE-JALLE

Il est difficile, et sans doute vain pour le moment, de vouloir retrouver les premières traces du christianisme dans le bassin de l'Ennuye, qui fut, à l'époque romaine, un *canton* voconce, le *pagus Baginensis*. La fondation au VIe Siècle d'un monastère à Bodon, sur le plateau de Saint-Laurent dominant l'actuel village de Saint-May, traduit sans doute les progrès définitifs de la christianisation. Au même siècle vivait la vierge Galle, qui mena une existence de pénitence à Bourg - lès - Valence et donna son nom au village où elle aurait été inhumée dans la basilique Saint-Etienne[1]. Cependant on n'a aucune trace ici d'épitaphes chrétiennes des Ve et VIe siècles [2].

Nous ignorons, de fait, ce qu'il y a dans le sous-sol de Sainte-Jalle, et notamment sous l'église Notre-Dame de Beauvert. Une inscription romaine est conservée, réemployée au sommet du pilastre de la croisée placé entre l'abside et l'absidiole nord ; elle mentionne un édile de *Pagus Baginensis* qui a fait élever un monument avec le produit des amendes et du *bronze brisé*, cette dernière expression faisant peut-être allusion aux faux poids brisés par décision des magistrats[3]. Une église existait ici à l'époque carolingienne, comme le prouve le fragment décoré d'entrelacs à doubles boucles, traités en méplat,

Inscription de Notre-Dame de Beauvert, d'après un frottis fait par M. Vachon en 1855.
Document déposé au musée de Die, fonds Docteur Long.

[1] *La vie de Sainte-Jalle est sans doute mêlée de légendes : cf. Abbé L. VAN DAMME,* Sculptures du tympan de l'église Notre-Dame de Beauvert à Sainte-Jalle, *dans Bull.. Assoc. Amis Buis et Baronnies, n°11, 2e trimestre 1972, p. 8-9.*

[2] *Les inscriptions paléochrétiennes sont rares dans cette région montagneuse aux confins des diocèses de Vaison, Die, Gap et Sisteron : on en connaît une à Bruis (CIL XII, 1530) et une autre au Buis (Edmond LE BLANT,* Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle, *Paris 1892, N°153, p.167-168).*

[3] *CIL XII, 1377 : L(ucius). Veratius. Rusticus. aed(ilis) : pag(i). Bag(inensis). leg(e). beneficiaria. / ex. mul(tis). et. aere. fracto. / : "Lucius Veratius Rusticus, édile du pagus Baginensis, avec le produit des amendes et du bronze brisé, conformément à la loi sur les dons,[a fait élever ce monument]" La loi sur les dons, municipale, aurait affecté à des travaux d'utilité publique les dons reçus par la cité ainsi que les amendes perçues par elle, selon la note de CIL, p. 173. Le texte, par la tendance ascendante des lignes horizontales des E et des F, pourrait remonter au 1er siècle.*

qui est réemployé au pilastre sud-ouest de la croisée [4]. Un texte nous apprend, en outre, qu'en 850-851 l'évêque de Sisteron Jean II donna à l'abbaye de Bodon trois églises, dont celle de Sainte-Jalle : s'agit-il de celle qui deviendra Notre-Dame de Beauvert ?

En effet, le même livre vert de l'évêché de Sisteron [5] conserve une liste des églises du Val Bodon payant une redevance à l'évêque : y figurent à la fois l'église de Sainte-Jalle et l'église Sainte-Marie et Saint-Jean du même village *(castelli eiusdem)*, les redevances de chacune des deux étant exprimées en monnaie d'Otton, l'empereur mort en 973 [6], ce qui a fait penser que cette liste comportait la récapitulation de taxes très anciennes [7].

En tout cas, Notre-Dame est bien attestée comme l'église d'un prieuré clunisien dont on suit l'histoire et les difficultés de la fin du XIIIe siècle à la Révolution [8]. La situation de Notre-Dame hors du village, entourée jadis du cimetière, et le fait que son prieur percevait les dîmes paroissiales semblent indiquer qu'il s'agit là d'un établissement plus ancien que l'agglomération médiévale. C'est en 1855 seulement qu'elle remplacera comme église paroissiale celle du village, Saint-Claude, devenue trop petite[9].

M. Guy BARRUOL a étudié de façon approfondie Notre-Dame de Beauvert [10] ; aussi nous a-t-il paru inutile de reprendre en détail la description de l'édifice et nous contenterons-nous d'en souligner les aspects les plus caractéristiques en nous inspirant le plus souvent de la monographie de *Zodiaque*.

Par plus d'un trait Notre-Dame de Beauvert fait figure d'église romane rurale comme on en rencontre tant dans les diocèses voisins. Elle possède une nef unique de trois travées, voûtée sur doubleaux, avec des murs renforcés du système habituel de pilastres et d'arcs de décharge, un transept, une abside et deux absidioles en hémicycle voûtées en cul-de-four. Dans la nef, la colonne est remplacée par le pilastre composé, dont les dosserets de plan rectiligne se détachent d'une base unique ; la part de la sculpture y est réduite à la décoration géométrique de quelques impostes moulurées ; des fenêtres s'ouvrent uniquement du côté sud. Un petit appareil régulier, imité de l'antique, constitue le parement des murs, bien conservé dans les parties inférieures et moyennes de l'édifice.

Certains traits dégagèrent même un parfum d'archaïsme. L'ouverture éclairant la deuxième travée se réduit à une simple archère surmontée d'un linteau échancré et, par là, contraste avec la fenêtre romane de la première travée, beaucoup plus large. La croisée du transept ne s'offre pas le luxe d'une coupole sur trompes, mais est recouverte plus humblement d'un berceau transversal, selon une manière de faire que M. BARRUOL retrouve dans un édifice du premier art roman comme Saint Donat de Montfort.

[4] *Micheline BUIS*, La sculpture à entrelacs carolingienne dans le Sud-Est de la France, *thèse ronéotée, Aix-en-Provence 1975, I,1, P.115.*

[5] *La rédaction du Livre vert reste difficile à dater : XIe siècle ? (après 1060 ?), XIIe siècle ? (vers 1105-1124 ?). nous devons ces suggestions à l'amabilité de M. Pierre Varlet, du Buis, que nous tenons à remercier.*

[6] *Chanoine J.-H. ALBANES*, Gallia christiana novissima, I, Aix, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron, *Montbéliard 1899, col. 673-674 ; Instrumenta, col.448.*

[7] *Abbé L. VAN DAMME, Trouvaille archéologique à Rémuzat, dans Bull. Soc. arch. Drôme, LXXIX, 1975, p. 338, note5.*

[8] *A partir de 1380 la charge de prieur est exercée par le prieur de Lagrand.*

[9] *Notre-Dame, restaurée, fut rendue solennellement au culte le 25 juillet 1858 : Abbé FARCONNET*, Bref historique de N.-D. de Beauvert, église paroissiale de Sainte-Jalle, *3 pages ronéotées, dans* Trait d'union Sainte-Jalle et annexes, s.d.

[10] *Dans* Provence romane 2, *Zodiaque 1977, p. 329-335 et pl. 122-128. Cf. Guylaine DARTEVELLE, dans* La Drôme romane. *Taulignan 1989, p. 110-111.*

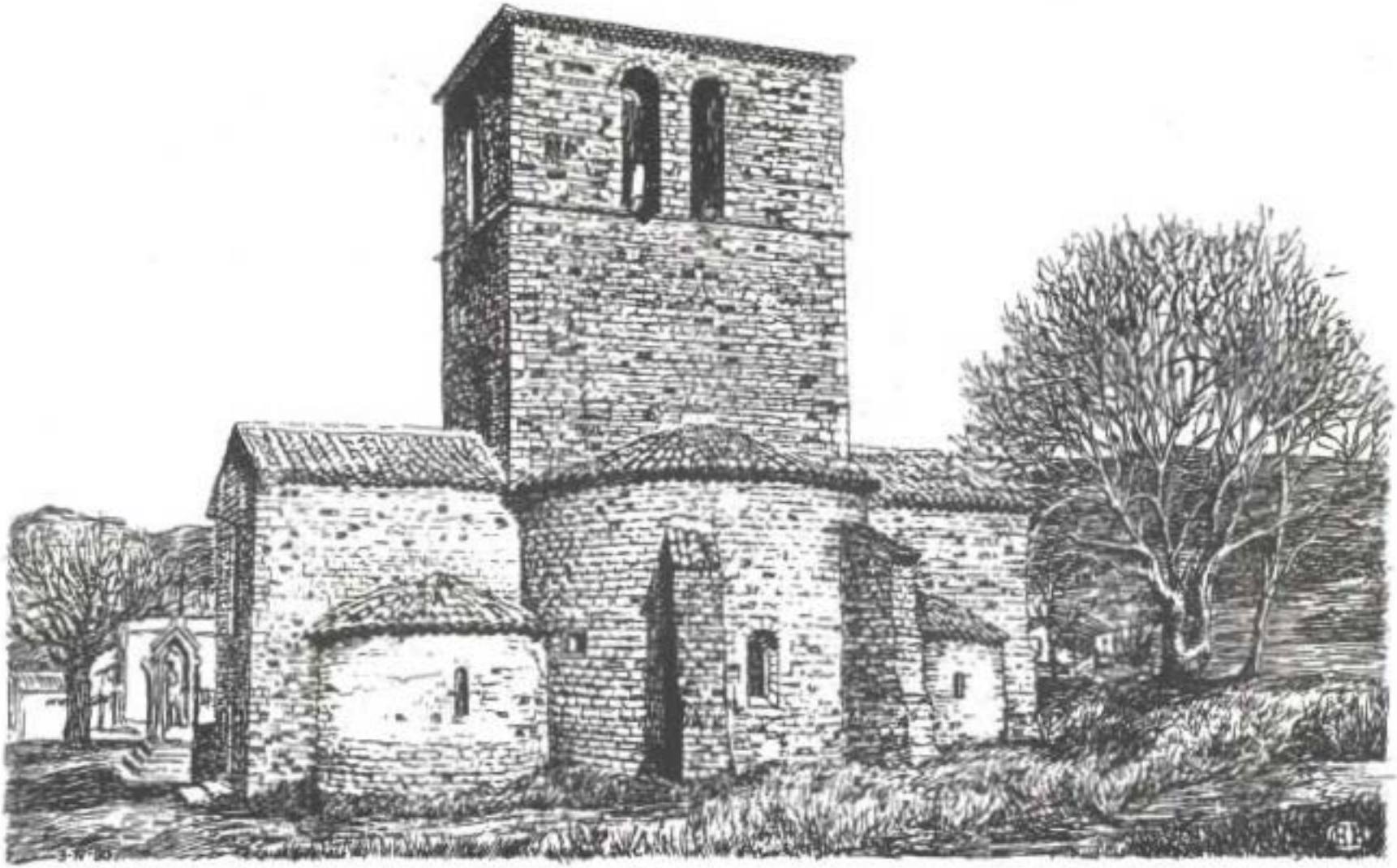

Notre-Dame de Beauvert, vue de l'est.

Dessin : Emile Brévart

conception plus médiévale. Deux niches pour statues encadrent le portail. Le contraste entre la réussite de l'imitation antique et la naïveté de la sculpture figurative n'est pas sans exemples dans l'art de la Provence au XIIe siècle.

Si l'on excepte le portail, l'extérieur de l'édifice reste d'une totale sobriété. Les deux contreforts de l'abside ont bien appartenu à la construction romane, comme le montre le bon raccord de leurs assises inférieures avec celles de l'abside, mais ils ont été repris, peut-être lorsqu'on a élevé le clocher actuel au dessus de la croisée. L'appareil peu soigné de celui-ci, tout à fait différent du parement roman, la forme des baies et du cordon mouluré, la lourdeur de l'ensemble montrent qu'il s'agit d'une oeuvre tardive, ne remontant peut-être qu'au XVIIe siècle[13]. On y a réemployé une *transenne*, plaque de pierre ajourée avec remplage et décorée d'une tête humaine très stylisée, qui servait de fenêtre, peut-être dans l'édifice du XIe siècle précédant celui que nous voyons.

La datation de ce dernier se déduit de la présence de certains éléments comme la décoration imitée de très près de l'antique, le tracé brisé des arcs de décharge de la deuxième travée, la moulure en quart de rond des cordons de l'abside et des absidioles : tout cela ne peut que renvoyer à la seconde moitié du XIIe siècle.

Transenne remployée dans le mur est du clocher.

[13] *Non sans ressemblances par certains côtés avec le clocher de la concathédrale de Forcalquier, commencé en 1601.*

A la naissance des voûtes de la nef et du transept ne courent pas de cordons moulurés, porteurs des cintres lors de la construction : on remarque le même détail au coeur et à l'abside de Crupies. Archaïsmes sans doute ou, bien plutôt, souci rural d'économie. On retrouve en tout cas une archère à linteau échancré tard dans le XIIe siècle à Soyans. Enfin, en ce qui concerne les voûtes, des réparations ont pu modifier sensiblement leur structures et leur retombée.

Par rapport à cette *économie*, normale dans une région montagneuse et assez écartée, tel ou tel élément constitue un luxe. Ainsi le cul-de-four de l'abside a conservé, dans sa partie inférieure, quatre assises de moellons noirs tranchant sur la couleur claire de l'ensemble. Dichromie d'origine lombarde, qu'on rencontre souvent dans le bassin de la Durance, par exemple aux voûtes de la cathédrale d'Embrun et à l'abside de la cathédrale de Sisteron, et qui apparaît encore, à Sainte-Jalle, aux claveaux de l'arcature absidale. En effet, une arcature décore l'hémicycle de l'abside, selon un modèle attesté au XIe siècle à la cathédrale de Vaison et au XIIe dans plus d'une église de la région *(Saint-Trinit...)*. Les chapiteaux portent des motifs végétaux très stylisés, au milieu desquels apparaît, au moins sur l'un d'entre eux, une petite tête humaine.

Même contraste entre la simplicité de lignes de la façade, au parement en petit appareil, l'archaïsme presque anecdotique de la sculpture du tympan, d'une part, et le style évolué que présentent les rinceaux du linteau, les oves et les palmettes de la voussure et de l'archivolte, de l'autre.

Le portail constitue, en effet, la partie la plus intéressante de l'édifice et on ne peut trouver une oeuvre qui lui soit comparable dans le secteur. Les scènes du tympan ont donné lieu à des interprétations sensiblement différentes[11]. la plus cohérente, donnée par M. BARRUOL, se fonde sur l'opposition entre la nuit, représentée par la chouette, le *corbeau nocturne* du psaume 101, et le jour, symbolisé par le coq, l'oiseau qui éveille ceux qui somnolent, comme le rappelle, le dimanche aux laudes, l'hymne de Saint Ambroise ; opposition également entre la tentation (le joueur de rebec) et le péché (le maraudeur ?) d'un côté, la piété de l'autre (le pèlerin portant sa besace et tenant son bâton). Les têtes disproportionnées, les chevelures et les vêtements traités de façon schématique trahissent la maladresse, mais le coq a de l'allure avec ses ergots, sa crête, son ampleur, et le joueur de rebec [12], fortement penché en avant en raison de la place qu'il occupe, est animé d'un mouvement, naïf certes, mais riche d'expression. Les deux chapiteaux qui surmontent les colonnettes cantonnant le portail sont inspirés de l'antique, mais, sur le tailloir de celui de droite, un soldat et une femme sont bizarrement représentés à l'horizontale, morts peut-être, tandis qu'à gauche une tête de monstre apparaît entre deux personnages, dont l'un porte des ailes. Sur le linteau, épais, se déroulent des rinceaux accrochant bien la lumière avec leurs trous creusés au trépan ; on a voulu voir une intention symbolique dans le nombre et la disposition des pétales de leurs rosettes. La voussure s'orne d'oves et de palmettes à l'antique, l'archivolte d'une frise dont les palmettes offrent entre elles quelques variantes et sont séparées par des sortes de grappes, d'une

[11] Celles, anciennes, de l'abbé Isnard et du chanoine Jouve ; celles, plus récentes, de M. Louis BERNARD (Bull. Assoc. Amis Buis et Baronnies, n°10, 1er semestre 1972, p. 32-36), du chanoine VAN DAMME (ibid., n°11, 2e semestre 1972, p. 8-12), de M. BARRUOL, cette dernière assez proche de la précédente.

[12] Le rebec à trois cordes de notre personnage doit être rapproché de l'instrument dont joue le musicien de la pile sud-ouest, au cloître de Saint-Donat-sur-L'Herbasse, comme a bien voulu nous le faire remarquer M. Emile Boissier : la forme générale de l'instrument est la même, avec l'extrémité du manche en losange, la base pointue, même si, à Saint-Donat, le rebec ne paraît posséder que deux cordes, si les ouïes ont une forme un peu différente et si le musicien tient l'archet de la main gauche.

Notre-Dame de Beauvert, mariant techniques rurales et influences lombardes aussi bien que rhodaniennes, représente, dans le bassin de l'Ennuye, une exception, qui ne devrait cependant pas faire oublier l'existence d'édifices plus humbles et dépourvus de décoration, gardant la structure du roman tardif.

Ainsi la nef de Saint-Etienne d'Arpavon montre des arcs de décharge de tracé brisé ; les doubleaux y retombent sur des consoles ; la moulure en chanfrein y est généralisée ; la porte d'entrée possède un arc brisé à longs claveaux. A Saint-Arnoux de la Bâtie-Verdun[14], même si l'édifice a été partiellement ou totalement reconstruit au XVIIIe siècle, la voûte en berceau brisé qui couvre la nef et retombe sur un cordon chanfreiné semble faire remonter le modèle à une phase de l'art roman non antérieure au XIIIe siècle. Tout aussi tardive se révèle la chapelle Saint-Anastase de Sainte-Jalle[15], mais incontestablement authentique dans tous ses éléments : à son portail un chanfrein marque les piédroits et, au-dessus d'une volute, l'arc brisé ; voûtes et arcs de décharge adoptent le même tracé brisé ; les cordons moulurés affectent la forme du quart de rond ; de petits talus apparaissent à la base des pilastres et des contreforts; le chevet est rectangulaire. Notre-Dame de Beaulieu, au Poêt-Sigillat [16], transformée en habitation, possède des moulures en chanfrein et, à la première travée, en quart de rond, des arcs de décharge brisés, des claveaux allongés à l'arc brisé de chacune des deux portes. Même si l'origine de la chapelle est ancienne - elle figure parmi les églises qui paient une redevance en monnaie d'Otton et elle conservait naguère une inscription archaïque -, l'édifice a été largement repris au XIIIe siècle.

On retrouve ces caractéristiques dans bien d'autres édifices du voisinage : voûte en berceau brisé (Montmorin), doubleaux retombant sur des consoles (Cornillac, réfectoire de Saint-André-de-Rosans), arcs de décharge brisés (Lemps), chevet rectangulaire (Lemps, la Motte-Chalancon), moulures en quart de rond (Saint-Michel du vieux Rémuzat, Lemps, Montmorin), ou en chanfrein (la Motte-Chalancon), petit talus à la base des supports (Lemps), piédroits et arcs brisés chanfreinés aux portes, avec volute au départ du chanfrein (la Motte-Chalancon) [17]. Malgré la médiocrité du parement (Notre-Dame de Beaulieu, la Bâtie-Verdun, Saint-Michel du vieux Rémuzat, Cornillac, la Motte-Chalancon, Montmorin), il semble bien que le XIIIe siècle et le début du XIVe aient été, ici, une époque où l'on a beaucoup bâti ou rebâti. L'absence presque totale de décoration, la justesse des proportions, l'ampleur du vaisseau rendent attachantes ces églises rurales, où l'austérité s'unit à la maîtrise des lignes et des volumes, où l'apport du gothique anime les vieilles et solides traditions romanes.

HENRI DESAYE.

[14] *Abbé Lucien VAN DAMME*, Les églises de Gouvernet et de la Bâtie-Verdun, *dans Bull. Assoc. Amis Buis et Baronnies, n°46, 1er semestre 1984, p. 18-19.*

[15] *Abbé L. VAN DAMME*. Recherches sur le véritable titulaire de la chapelle Saint-Anastase à Sainte-Jalle, *dans Bull.. arch. Drôme, LXXVI, 1964, p. 123-125.*

[16] *Guy BARRUOL*, Provence romane 2, *p. 341 ; H. DESAYE, dans la* Drôme romane, *p. 116.*

[17] *La porte Sainte-Agathe, dans les remparts de Die, possède un arc brisé à arêtes vives et des piédroits chanfreinés avec volute au bas du chanfrein. Des volutes décorent les impostes des arcs de décharge et de la crédence (niche) à l'église d'Aleyrac.*

LA SERICICULTURE ET LES INDUSTRIES DE LA SOIE A NYONS DE 1789 A NOS JOURS

A l'aide de documents provenant des archives municipales,nous allons essayer de suivre l'évolution des industries de la soie.

Tout d'abord, précisons le sens de quelques termes :

-La sériciculture : Cette industrie originaire de la Chine septentrional est apparue en France au XIIéme siècle. Elle a pour but l'Education méthodique du ver à soie et se pratique dans les magnaneries (local où l'on élève les magnans ou vers à soie).

La matière textile connue sous le nom de soie est fournie par la chenille du bombyx. Le bombyx a pour larve le ver à soie.

-La filature : Phase suivante qui a pour but d'extraire la soie du cocon et d'effectuer la mise en écheveaux (La soie d'un cocon est constituée par un fil unique et ininterrompue de 800 mètres à 1500 mètres.), de réunir ensuite un certain nombre de fils simples en un seul, de les filer et de les enrouler sur des dévidoirs. On obtient la soie grège ou écru.

-Le moulinage : Opération de torsion du fil permettant d'augmenter la résistance et la souplesse. C'est un fil prêt a être tissé. Le fil retordu, mis en écheveaux est livré au teinturier et ensuite au tisserand.

I - STATISTIQUES AU LENDEMAIN DE 1789.

Selon Jacques Toesca l'industrie de la soie apparut à Nyons vers 1730, "quand on cultiva sérieusement le mûrier pour élever des vers à soie".

La réponse au questionnaire de la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné (1789) signale à propos de "l'industrie et du commerce des habitants":

"On compte trois fabriques de soie avec leur mécanique à l'eau, plusieurs filatures de même matière et deux fabriques de savon dans le commerce intérieur, ainsi que deux petites fabriques de tannerie et un petit détail rompu. Le commerce extérieur est fait par quatre ou cinq négociants, il consiste en celui de la soie qu'ils font passer à Lyon et quelque peu d'huile qu'ils transportent à la même ville "

Enquête prefectorale de 1807

COMMUNE de NYONS

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Combien y a-t-il, dans la Commune,	
De Manufacturiers?	5.
D'Ouvriers occupés par eux?	60
De Négocians?	12
De Marchands?	14
D'Officiers de santé?	2
D'Officiers ministériels de justice?	6.
D'Artistes?	6.
D'Artisans?	26.
De Propriétaires?	717
De Rentiers?	3
De Fermiers?	4
De Métayers?	92

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Combien y a-t-il, dans la Commune,	
De Manouvriers?	250.
De Domestiques?	92.
D'Hommes de rivière?	11
D'Indigens assistés à domicile?	2
De Mendians?	15
De Protestans réformés?	1306 —
De Personnes sachant lire et écrire?	2060 —

Le recensement de la population de Nyons dressé au 1er Janvier 1806 indique un nombre total d'habitants de 2333.

II - LA SERICICULTURE

•LE MURIER

" L'arbre d'or" de la Drôme aux XVIII et XIXeme siècles originaire d'Asie, introduit dans le Midi Méditerranéen, la vallée du Rhône, en vue de son effeuillage pour l'élevage du ver à soie :

Il existe deux espèces principales le blanc et le noir.
" Le mûrier blanc (morus alba) se multiplie plus aisément que le noir, la feuille en est plus tendre, plus abondante, plus hâtive. La soie qu'il produit est plus fine"

Delacroix (Essai sur la statistique et les antiquités)

Le mûrier noir *(morus nigra)*. On ne donne la feuille de celui-ci qu'à la fin de l'éducation.

On utilise le mûrier nain sauvage dit *"pourette"* qui donne une feuille précoce très appréciée par les jeunes vers et ne nécessite pas de soins culturaux importants.

On estime, pour nourrir les vers issus d'une once de graines[1], qu'il faut distribuer pendant les 32 jours que dure l'éducation, environ 1200 kilos de feuilles ainsi réparties[2]

70 Kgs pour les 15 premiers jours
180 Kgs pour les 7 jours suivants
950 Kgs pour les 10 derniers jours

Le travail est donc insignifiant au début, mais très important pour les 10 derniers jours. Hommes, femmes, enfants et vieillards étaient occupés à l'élevage dans ces derniers jours de vie.

• INSTRUCTION SUR L'ELEVAGE DU VER A SOIE

Extraits sur la statistique, l'histoire et les antiquités du Département de la Drôme par Mr DELACROIX.

Les vers à soie sont sujets à beaucoup de maladies. M.Nysten fut envoyé à Valence en 1806 et en 1807 pour rechercher,entre'autres, le principe de la *muscardine*. Il fit avec soin de nombreuses expériences, et il ne put déterminer d'une manière satisfaisante, ni la cause du mal ni les remèdes à lui opposer. L'ouvrage qu'il a publié à ce sujet en 1808, contient cependant des observations qui mériteraient d'être plus connues.

Il le termine par une instruction raisonnée, qui repose sur les règles suivantes :

1° Ménager, dans la construction d'une *magnauderie*, des moyens de renouveler continuellement l'air. Eviter l'encombrement des vers; laisser entre la table supérieure et le comble un espace vide de huit à dix pieds.

2° Les vers à soie peuvent réussir à toutes les expositions; mais il vaut mieux ouvrir les magnauderies au nord et à l'est, qu'au sud et à l'ouest.

[1] *Once - Seizième partie de l'ancienne livre soit 30 Gr 59*
[2] *L'élevage du ver à soie, la culture du mûrier (Office national sericicole)*

3° La graine d'un gris cendré tirant sur le pourpre sale, qui pétille sous l'ongle et va au fond de l'eau, doit être choisie de préférence.

4° Ne faire précéder la couvée de la graine d'aucune préparation préliminaire.

5° Renoncer à la routine de faire couver au nouet; adopter l'étuve portative, connue sous le nom de *couveuse*, ou quelque autre analogue.

6° Les vers éclos, les égaliser, leur donner ensuite une température uniforme de vingt à vingt-deux degrés. Dans les deux premiers âges, proportionner le nombre des repas à leur appétit.

7° Dans les trois derniers âges, leur donner quatre repas toutes les vingt-quatre heures, avec la plus grande régularité.

8° Eclaircir et *déliter* les vers avec d'autant plus de soin qu'ils avancent plus en âge.

9° Conserver à part les vers retardés que l'on trouve dans les délitemens qui suivent les mues, à commencer de la seconde, et leur donner plus de chaleur et de nourriture jusqu'à ce qu'ils aient acquis le même volume que les autres vers.

10° Hâter l'éducation pendant les trois ou quatre premiers âges des vers, dans les années où la pousse de la feuille a été retardée, afin de faire arriver les vers à la montée avant les grandes chaleurs.

11° Si les chaleurs et l'état particulier de l'air connu sous le nom de *touffe*, surviennent pendant les deux derniers âges, renouveler l'air par tous les moyens possibles; faire des feux clairs que l'on promène dans les couloirs qui séparent les tables, et arroser d'eau fraîche les murs et le plancher de l'appartement.

12° Tenir les vers beaucoup plus clair-semés dans les deux derniers âges que dans les précédents.

13° Faire les *cabanes* dès que l'on commence à avoir quelques vers *mûrs*.

14° Attendre pour *déramer*, deux ou trois jours après que les vers les plus paresseux ont formé leur cocon.

15° Choisir pour cocons de graine ceux des vers qui ont été les plus hâtifs, soit dans les mues, soit dans la montée, soit au filage, et s'assurer si leurs chrysalides sont vivantes.

16° Etouffer les autres à la vapeur de l'eau plutôt qu'au four, qui altère souvent le tissu de la soie. Cette méthode consiste à entretenir l'eau à l'état d'une légère ébullition dans une grande chaudière, et à exposer, quelques pouces au-dessus de la surface de l'eau, un réseau tendu sur un cerceau et rempli de cocons. On recouvre ensuite la chaudière d'un couvercle, et en cinq ou six minutes les cocons sont étouffés. On les ôte et on continue à en étouffer d'autres de la même manière. Les cocons ainsi étouffés se filent beaucoup plus aisément que ceux qui l'ont été au four. Au sortir de la chaudière, il faut les faire sécher, soit au soleil, soit en les étendant dans une grande pièce bien aérée et parfaitement sèche.

17° Ne laisser les papillons accouplés que pendant neuf ou dix heures.

18° Conserver la graine en été dans l'endroit le plus frais de la maison, et en hiver dans l'endroit le plus chaud.

• QUELQUES PRECISIONS SUR L'EDUCATION DES VERS A SOIE

Délitage : C'est l'opération qui consiste en enlever les débris de feuilles mélées de déjection qui s'accumulent sur les claies sous les vers.

Encabanage : Pour effectuer cette opération on utilise des rameaux de bruyère, de genêts etc... Avec ces rameaux on forme des haies dont le pied repose sur la claie où sont les vers et dont la tête va toucher la claie située au-dessus, en se courbant sous elle en forme de berceau; ces haies assez espacées doivent offrir au vers des interstices nombreux où ils logeront leur cocon. Les haies ainsi formées donnent l'aspect de petites cabanes, d'où le nom d'encabanage donné à l'opération. On dit que les vers sont *"mûrs"* c'est à dire prêts à monter à la bruyère pour tisser leur cocon.

A Nyons on utilisait à la place de la bruyère la cytise des Alpes ainsi que l'indique l'arrêté ci-dessous.

Arrêté de Mr le Maire de Nyons du 29 Mai 1894.

"Les sériciculteurs sont autorisés du 29 Mai courant au 6 juin inclusivement à couper et ramasser dans la montagne communale d'Essaillon et de Garde Grosse, la cytise des Alpes dit "BROU DE MAI" pour servir à la bruyère des vers à soie."

CYTISE DES ALPES, cytisus Alpinus,arbuste élégant à grandes fleurs jaunes odorantes en grappe pendante floraison Avril-Mai.

CYTISE
Cytisus alpinus

• LES MALADIES DU VER A SOIE :

L'élevage du ver à soie exige une pièce non humide, ajourée pouvant facilement être aérée, chauffée munie d'un matériel d'élevage adapté.

La réussite d'un élevage dépend de la propreté des locaux et du matériel. La désinfection à pour but la destruction des germes microbiens susceptibles d'engendrer des épidémies.

Les maladies épidémiques et contagieuses qui peuvent affecter les vers à soie sont:

- La *pebrine* ainsi nommée à cause des taches couleur poivre *(pebré).*

- La *flacherie,* dysenterie infectieuse

- La *muscardine*, occasionnée par un champignon qui se développe dans tout le corps.

- La *grasserie* due à des parasites microscopiques et diverses maladies intestinales.

Dès 1856 deux redoutables maladies la *pébrine* et la *flacherie* prennent une extension foudroyante et déciment les magnaneries. Grâce aux travaux de Pasteur en 1866 sur les maladies des vers à soie, les sériciculteurs peuvent reprendre confiance et se remettre à l'élevage des vers à soie.

La bonne réussite d'un élevage de vers à soie (éducation) dépend des soins que reçoivent les vers.

Le Nyonsais, au début du XIXéme siècle, n'avait apparemment que des notions sommaires d'hygiène, ce qui risquait de nuire à l'élevage des vers à soie. Les autorités durent établir un minimum de salubrité.

ODEURS INSALUBRES DES FILATURES DE COCONS

NYONS 10 PRAIRIAL AN 10 (1803)

Le sous-Préfet du 3éme Arrondissement au Maire de Nyons :

"L'arrivée subite des chaleurs peut produire des effets contraires et funestes à la salubrité de l'air si l'on s'empresse de la dégager des exhalaisons causées par la malpropreté des rues. Déjà plusieurs personnes sont venues me porter des plaintes sur les dangers que courent les vers à soie par la fermentation des buis, pailles, vers. Vous voudrez donc bien faire publier aussitôt à réception de cette lettre, l'ordre de faire enlever, dans quatre jours, tous les fumiers, ordures qui se trouvent dans les rues, avec défense d'en entasser de nouveau jusqu'à la fin de la saison où nous allons entrer, vous obligerez chaque citoyen de balayer tous les jours les eaux qui croupissent devant les maisons et de laisser libre cours de celles des fontaines, vous rappellerez aussi à l'adjudicataire des fumiers appartenant à la commune, qu'il doit en nettoyer exactement les places. Vous ajouterez qu'à défaut d'exécuter les dispositions ci-dessus que vous consignerez dans un arrêté, on sera traduit à la police municipale et en cas de récidive à la police correctionnelle.

Je compte assez sur votre zèle et sur celui de vos adjoints pour recevoir bientôt de votre part, la certitude que vous aurez employé la fermeté nécessaire au sujet des mesures que je viens de vous prescrire.

Je vous salue sincèrement.

Signature illisible.

P.S. je vois avec peine, Monsieur le Maire qu'on a pas fait citer à la police municipale les particuliers qui n'ont pas enlevé les matériaux exposés sous les halles, malgré votre arrêté."

Arrêté du 1er août 1811, il est dit à l'article 2éme :

"A dater de ce jour et à l'avenir et aussi expressément défendu à tous ceux qui font filer des cocons, d'entasser les vers provenant des cocons, de les mêler avec de la terre et autres objets, leur étant enjoint de les faire jeter dans le courant de l'eau dans la rivière ou dans le canal, ainsi que l'eau que l'on enlève des chaudières; cet article ne concernant que ceux qui ont des filatures près de la rivière ou près du canal du moulin; quand à celles qui seraient dans l'intérieur de la ville, les vers seront enfouis dans la terre à la campagne et l'eau des chaudières jetée dans les fossés."

Le Maire Adjoint
CRUVEILLE

TRAITÉ

SUR

LES VERS-A-SOIE,

Par DANIEL ARMAND, ancien Pasteur,
ex-Juge de Paix du canton de Nyons.

A NYONS,
DE L'IMPRIMERIE DE LOUIS GROS.

1828.

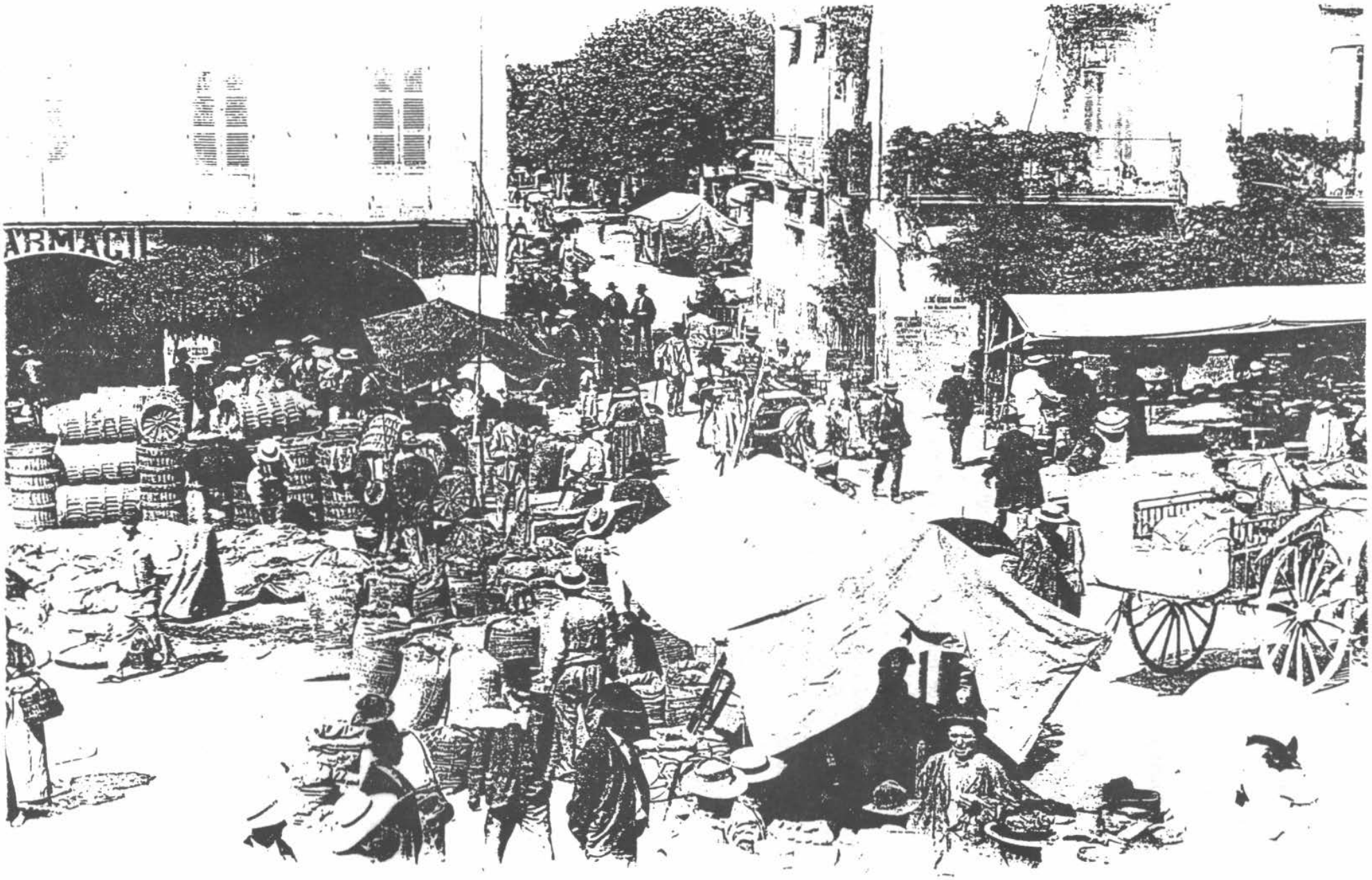

NYONS — Place du Marché

Ville de Nyons

Foires et Marchés

FOIRES

1er Jeudi de Janvier	3me Jeudi de Juillet
1er Jeudi de Février	29 Août
Jeudi-Saint	18 Octobre
11 Mai	5 Novembre
22 Juin (Saint-Jean)	9 Décembre

MARCHÉS

Le Jeudi de chaque semaine et le Mercredi, la veille, lorsque ce Jeudi est un jour de fête

MARCHÉ AUX COCONS

Lundi, Jeudi et Samedi de chaque semaine

EMPLACEMENTS DES VOITURES & CHARRETTES

1° Place du Foussat ; — 2° Place de l'ancien cimetière ;
3° Le torrent de Meyne,
La draye du côté et le long des propriétés Colombet

Le Maire, P. LAURENS.

Nyons. — Imprimerie et librairie brevetées F. BONNARDEL.

Le 22 juin, était la grande foire aux cocons.
Sources: Annuaire complet de l'arrondissement pour l'année 1892.

SOUVENIRS DE LORD HAMILTON.

En séjour à Nyons en 1874 pour continuer son étude du français, dans l'institution privée de Mme DUCROS épouse du juge en résidence à Nyons.

« Les Ducros habitaient une grande maison en dehors de va ville, à l'origine çà avait été une maison de ferme, une ferme sans vaches, faute de pâturages. Toute le monde à Nyons avaient des chèvres auxquelles on tirait le lait. Elles mangeaient les feuilles de muriers que les vers à soie avaient ménagées.

La culture de ces vers etait florissante, très lucrative, même si le climat était formidable, la culture des vers à soie n'aurait jamais eu de succès en Angleterre car la vigilance et l'attention méticuleuse des magnaniers français manque à mes compatriotes»

« Quand aux muriers de Nyons c'étaient les muriers blancs dont les fruits ne sont pas mangeables comme ceux du murier noir, mais dont les feuilles sont la nourriture préférée des vers à soie»

« Au mois de Juin la saison des vers à soie arriva. - Trois vieilles femmes expertes en la culture des vers à soie descendaient de la montagne et la magnanerie était pleine de plateaux en tiges de bambous (canisses).Les trois dames avaient un travail dur pendant environ 15 jours.

Les vers à soie exigent beaucoup de soin. Il fallait souvent nettoyer les canisses et rejeter toutes les feuilles de murier fanées, car la quantité et la qualité de la soie dépendent de la propreté.

Pour avoir une température constante il y avait des feux de charbon de bois le soir et pendant la nuit, jusqu'au temps ou les petites chenilles noires s'étaient transformées en vers blancs; Ces vers semblaient être obsédés du désir d'augmenter le stock de soie du monde et pour acquiecer à leur désir on placait des brins et branches sur lesquels ils pourraient filer leurs cocons.

Puis on mit les cocons dans les fours publics (municipaux) pour tuer les chrysalides;
Devant chaque maison on voyait des draps de lit blancs avec des tas de cocons luisants dont les couleurs variaient de paille pâle à orange, c'était agréable à voir, mais je trouvais que les masses de cocons n'étaient pas du tout odoriférantes.

Alors les marchands de soie de Lyon apparaissaient et les tas de cocons luisants se transformaient en or qui disparaissaient dans la poche des habitants.»

Lord HAMILTON

III - LA SERICICULTURE DANS L'ECONOMIE LOCALE

Pour l'économie locale, l'élevage de la soie constituait une réelle richesse. Il n'est pas étonnant que les municipalités sous différents régimes soient intervenues en sa faveur en réclamant la taxation des importations étrangères de soie par exemple dans la lettre du 25 Mai 1830 au Préfet de la Drôme:

« Il n'y a Monsieur le Prefet, que les droits dont le tarif des douanes frappe à l'entrée, les soies étrangères qui puissent protéger les intérêts nationaux et être la sauvegarde de l'agriculture du midi. La libre importation de soies étrangères ne peut-être favorable qu'au manufacturier et celui-ci trouve dans sa fabrication et sa main d'oeuvre une compensation, tandis qu'il n'en est point pour le propriétaire qui est cependant plus spécialement appelé à fournir aux besoins matériels de l'Etat».

Nous retrouverons les mêmes revendications dans les délibérations du 10 Mars 1891 et du 9 Mai 1899.

Le Conseil Municipal de la ville de Nyons (séance du 12 Novembre 1890) considère :

«Que pour Nyons et la région, l'élevage des vers à soie est la source la plus claire du revenu que sans cette ressource il ne resterait plus que l'émigration aux populations que la misère chasserait de leur pays».

STATISTIQUES

Les enquêtes préfectorales permettent de connaître l'évolution de la sériciculture au cours du XIXe siècle jusqu'à sa disparition.

1835

Réponses aux questions adressées à M. Le Maire de Nyons par M. le Préfet de la Drôme dans la circulaire du 14 février 1835 à savoir :

1. Quel est le nombre de mûriers de haute tige actuellement dans votre commune ? - 7 203.

2. Combien y en avait-il en 1825 ? 7 018

3. Combien y en avait-il en 1815 ? 5 670

4. Nombre de petits mûriers dits pourrettes ? 360

5. Depuis combien d'années cultive-t-on le mûrier dans votre commune ?
   On pratique depuis le règne de Louis XIII (1610).

6. Combien de quintaux de cocons a-t-on recueilli ?

   - en 1831 : 302
   - en 1832 : 298
   - en 1833 : 315
   - en 1834 : 264

Nota : cette évaluation a été faite par quintal de 50 Kg (100 livres poids légal)

7. Quel a été le prix moyen du cocon ?

- en 1831 : 1 Fr 40
- en 1832 : 1 Fr 50
- en 1833 : 1 Fr 76
- en 1834 : 2 Fr 20

Nota : Le prix a été établi par demi-kilo ou livre légale.

8. Combien d'onces de semences a-t-on fait éclore en 1834 ? 330

9. Combien l'once a-t-elle produit de livres ou demi-kilo de cocons ? 80

Fait à Nyons le 25 Février 1835
Le Maire

1847

QUESTIONS	REPONSES
- Quelle est l'étendue de cultures de mûriers en hectares :	
- Quel est le nombre de pieds :	
- Haute tiges	2 000
- Mi-tiges	2 000
- Nains	1 800
- Quelle est la quantité d'onces de graines : mises en incubation ?	500
- Quel est le produit des éducations :	
- en kg de cocons	18 000
- en kg de soie	1 250
- Quel est le nombre de magnaneries salubres :	Toutes en général
- Quel est le nombre de filatures :	4 filatures
- Quel est le nombre de tours à filer:	100
- Quel est le prix moyen du kg de cocons :	3 Fr 50
- Quel est le prix moyen du kg de soie :	55 Fr 00
- Quelle est la valeur en argent du produit en cocons :	63 000 Fr 00
- Quelle est la valeur en argent du produit en soie :	68 750 Fr 00

- Quel est le nom des personnes qui ont des magnaneries :

MM.LACOMDAMINE, DEYDIER, VIGNE,JOUBERT, BARRILLON, FABRE, GUIGON, MONGE, AMOUNDIEU, DUVILLARD, DE BRISIS ont des magnaneries salubres.

MM. VIGNE, DUFRESNE, GUIGON, CAVET et BOVERON ont des filatures importantes.

TABLEAU I : IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DEPARTEMENTALE EN COCONS FRAIS

ANNEES	NOMBRE D'EDUCATEUR	PRODUCTION EN COCONS FRAIS	PRIX MOYEN DU KG DE COCONS	OBSERVATIONS
1831-1834		1.375.000 Kg	3 F 00	● L'âge d'or de la sériciculture
1850		3.000.000 Kg	3 F 50	
1856				Apparition des maladies (la pébrine et la flacherie)
1862		500.000 Kg		
1882	37.041	1.800.000 Kg		Le déclin :concurrence des cocons asiatiques.
1892	27.439	1.145.591 Kg	3 F 50	
1914	18.271	923.757 Kg	4 F 00	
1922	8.683	386 .143 Kg	15 F 00	Renouveau sériciculture (prix rémunérateurs)
1924	16.281	832 .483 Kg	18 F 40	
1933	1.796	80.347 Kg		
1940-1950				la fin de la sériciculture dans notre région.

● **Année ordinaire.**

Sources : - *monographie agricole du Département de la Drôme (1898) par M. BREHERET,*
- *l'agriculture du Département de la Drôme (1923 - 1924) par AM. DESMOULINS*
- *monographie agricole de 1929 du Département de la Drôme par AM. DESMOULINS*

TABLEAU II : PRODUCTION LOCALE EN COCONS FRAIS

ANNEES	NOMBRE D'EDUCATEURS DE VERS A SOIE	QUANTITE DE GRAINES MISES EN INCUBATION	PRODUCTION TOTALE EN COCON FRAIS
1866		(évaluation en onces de 25 g) 1969	15 000 Kg
1883	425	1100	44 000 Kg
1942	(1) 13	évaluation en grammes 787	994 Kg
1947	(2) 6	85	196 Kg

Sources : - *Archives municipales.*

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DEPARTEMENTALE EN COCONS FRAIS.

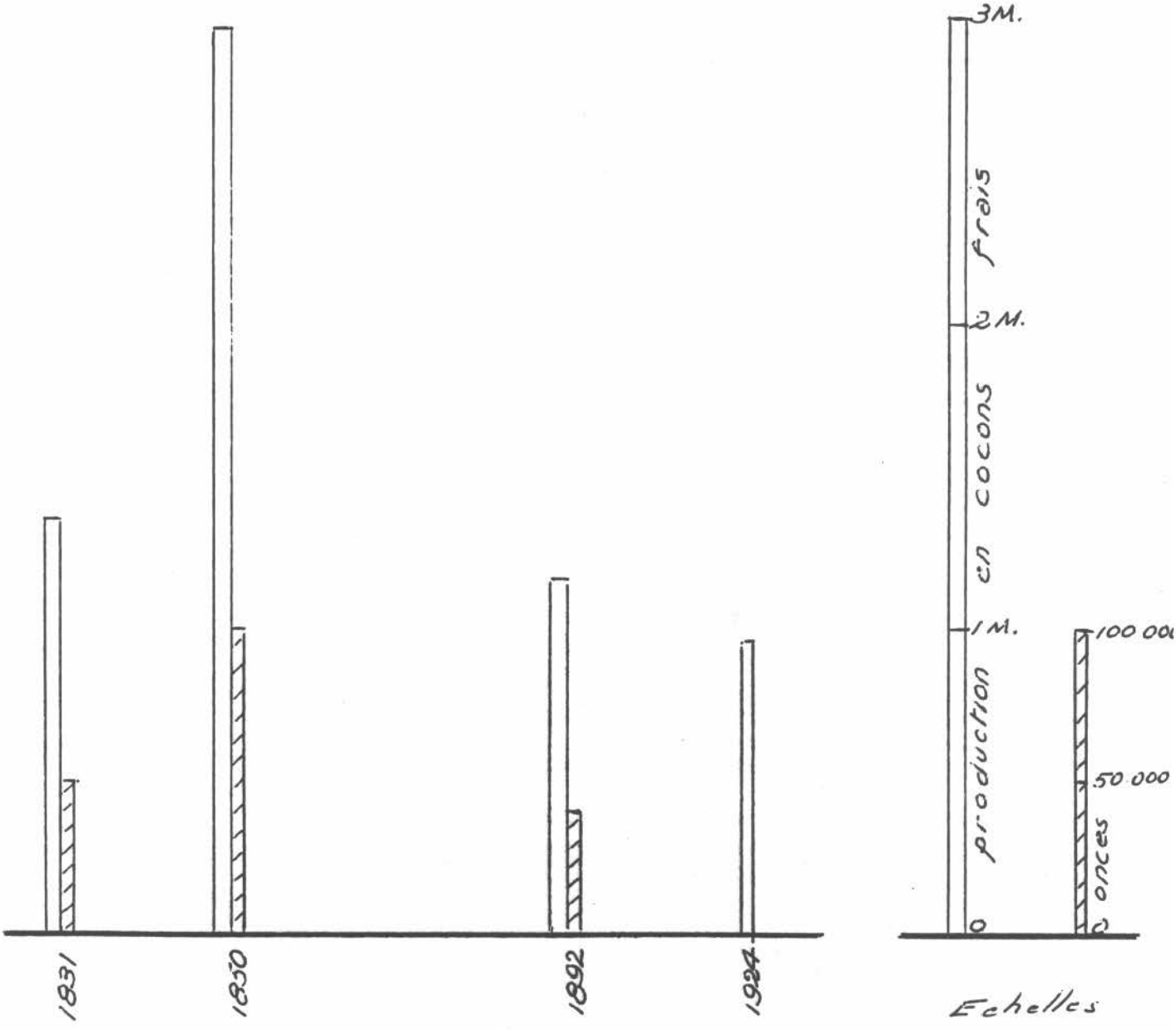

On voit nettement le maximum de production atteint au milieu du XIXé siécle. Aprés le premier conflit mondial commence un déclin inexorable.

TABLEAU III : RENDEMENT MOYEN PAR ONCES DE GRAINES MISES EN INCUBATION

ANNEES	ONCES MISES EN INCUBATION	PRODUCTION EN COCON FRAIS	RENDEMENT MOYEN PAR ONCES	PRIX MOYEN DES COCONS	STATISTIQUES
	ONCES	KILOGS	KILOGS	KILOGS	
1831-1834	54 000 [3]	1 375 000	25 Kg 5	3 F 00	
1850	100 000	3 000 000	30 Kg	3 F 50	
1892	37 344	1 145 591	31 Kg	3 F 50	DEPARTE-MENTALE
1914		923 757		4 F 00	
1924		832 483		18 F 40	
1942	23	994	38 Kg	55 F 00	LOCALE [5]

A M . DESMOULINS dans son compte-rendu sur la sériciculture (1925) dans le Département de la Drôme indique que le «Le rendement moyen en cocons par onces de graines mise en incubation atteint actuellement 50 Kilogs. Nombreuses sont les magnanneries qui obtiennent plus de 2 kilogs de cocons par gramme de graines ce qui correspond à une production de 60 à 70 kilogs par once [4]»

« Pour la récolte de 1942 d'après le comité national de la sériciculture le prix du kilog de cocons frais a été fixé à 55 Francs nets payables à la livraison et qu'un petit élevage familial de 30 grammes de graines (1 once) produit une récolte de 60 kilogs environ de cocons frais»

[3] *Once de 25 Gr (monographie agricole du Département de la Drôme de 1898*
[4] *Once - seizième partie de l'ancienne livre soit 30 Gr 59*
[5] *Cette évaluation concerne uniquement le groupement 33 des chantiers de jeunesse de Nyons*

Cette activité va malheureusement s'écrouler par la concurrence de plus en plus grande des pays étrangers en ce qui concerne :

- La libre importation des matières premières venant de la Chine et du Japon.

- L'importation des ouvraisons italiennes.

Autre cause de disparition des vers à soie, l'apparition des textiles nouveaux, rayonne, fibranne, nylon, fibres synthétiques nouvelles que l'industrie Lyonnaise utilise de préférence à la soie.

Ce sera le déclin de cette intéressante production malgrè les mesures protectionnistes prises par l'Etat.

A Nyons les derniers éducateurs des vers à soie disparaîtront en 1947[6] en 1964 le dernier moulinage cessera toute activité.

[6] *La quantité de graines demandée par les éducateurs de vers à soie varie de 1 grammes maximum. le groupement 33 des chantiers de Jeunesse en 8 magnanneries en 1943 a récolté 884 kg 740 pour 700 grammes des graines.*

Les derniers éducateurs de vers à soie en 1947 :

- RICOU André,
- QUENIN André,
- QUENIN Pierre
- CORNUD Auguste,
- CHEVILLON Gabriel,
-LIOTARD Victor.

Les cocons récoltés ont été vendus à un filateur de l'Ardèche désigné par l'Administration.

Références dossier 3F39 *(archives municipales)*

Clic. Lang père et fils jeune, Montélimar

TAULIGNAN (Drôme) — Vue d'un Atelier de l'Usine à Soie de MM. Boutet frères

TABLEAU IV : FILATURE - MOULINAGE 1823 - 1964

SITUATION CADASTRALE LIEU-DIT	QUELQUES NOMS ET PRENOMS AU COURS DES ANS	ACTIVITE EXERCEE	SITUATION AU COURS DES ANS
A 1606 La Maladrerie	GUILLINY Pierre Louis (1823) GRAS Augustin (1910) ENGUENT Joseph (1927) DELAYE[1] (1929)	Filature de cocons	Fin d'activité
A 1608 La Maladrerie	GUILLINY Pierre Louis (1823) MARTIN Fernand (1864) Fin d'activité de la fabrique Incendie avril 1895	Fabrique à soie Connue sous le nom de "Haute Fabrique"	Transformation en 1890 en moulin à huile. REY Xavier 1927 fin d'activité
A 1616 La Maladrerie	ISNARD Claude Gabriel (1823) MICOLLET Louis et Frédéric (1914)	Filature de cocons	Fin d'activité au moment de la création de la P.D.P. en 1918.
A 1618 La Maladrerie	BERTRAND Louis (1823) CHABROL Louis (1855)	Filature de cocons	1880 fin d'activité
A 1628 La Maldrerie	BARILLON Jacques (1823) GRAS Charles notaire (1921)	Moulinage à soie	1930 - fin d'activité
A 1637 La Maladrerie	ISNARD Claude Gabriel (1823) RAUD Eugène (1914) Mme FERT veuve née AUGIER(1919) FERT Georges	filature de cocons atelier de tissage atelier de tissage et fabrique de scourtins. fabrique de scourtins	1914 fin d'activité en 1989 scourtins d'ameublement
B 102 Les Rieux	GUIGON Jacques (1923) BOUSCARLE Louis [7]	moulinage fabrique à soie	1940 fin d'activité
B 104 Les Rieux	GUIGON Jacques (1843) FERT Ferdinand (1899) LENAIN Léon (1900)	filature de cocons	fin d'activité tissage de drap de tissus de vêtements
A 1600 La Maladrerie	BARNOUIN Louis David (1841) LAURENS Paul Jean (1873)	filature de cocons	construction 1841 démolition pour agrandir la place du pont
A 885 La Perrière	GAYMARD Maxime (1945)	Moulinage à soie	1964 fin d'activité

[7] en activité en 1935 d'après l'annuaire FOURNIER

TABLEAU V : NOMBRE D'OUVRIERS EMPLOYES DANS LES FILATURES ET MOULINAGES.

ANNEE	ACTIVITES	NOMBRE D'INDIVIDUS		
		Sexe masculin	Sexe féminin	Total
1881	7 usines ou manufactures	18	315	333
1890	5 moulinages; 1 filature;	11 3	155 15	166 18
		14	170	184[8]
1936	3 moulinages; 1 scourtinerie;	7 7	14 8	21 15
				36

en 1881 : il existait 5 moulinages :

- ORGEAS Pierre à la Maladrerie,
- VIGNE François à la Maladrerie,
- SERVANT Louis habite : rue des Bas Bourgs,
- ROLLIN Augustin habite : rue des Bas Bourgs,
- MOURIER Gaspard, quartier des Rieux.

en 1935 : d'après l'annuaire Fournier, 2 moulinages :

- BOUSCARLE Louis aux Rieux,
- DELAYE Paul à la Maladrerie.

en 1964 : GAYMARD Maxime, dernier moulinier, cesse toute activité.

[8] *En 1873, la municipalité de Nyons demande à l'autorité préfectorale, que les cafés soient ouverts très tôt (avant cinq heures du matin) afin que les ouvrières en soie puissent prendre leur café avant de se rendre à leur travail. Comme on le voit, il s'agit d'une main d'oeuvre essentiellement féminine travaillant 12 heures par jour.*

Ainsi la première moitié du XXème siècle a vu disparaître à NYONS la sériciculture qui a procuré la subsistance à de nombreux nyonsais pendant plus de deux siècles.
Au détour d'un chemin, le promeneur peut encore découvrir un murier isolé qui témoigne encore de cette activité et qui peut encore éveiller la nostalgie d'anciens nyonsais.
Des tentatives de relance réussiront-elles à redonner quelque importance à la sériciculture qui a marqué si fortement le passé de notre ville ?

M. LABOUDIE

DOCUMENTS ORIGINAUX

INDUSTRIE ET NEGOCE DE LA SOIE A NYONS, DANS LE PASSE

Nous devons les documents présentés dans ce numéro à un de nos sociétaires le Général François BARRILLON, descendant d'une des plus vieilles familles nyonsaises (RUELLE, BARRILLON), famille qui a joué un rôle important dans l'histoire de notre cité. Depuis des générations, ses membres ont toujours habité la même grande maison située à la Porte Saint Jean (actuellement au n° 12 de la place du Colonel BARRILLON, place qui rappelle la mémoire du grand-père du général mort au cours de la campagne de Tunisie de 1881). Cette permanence a permis la conservation des archives familiales qui constituent certainement le fonds d'archives privées le plus riche de la ville; les archives, nul ne l'ignore, ont beaucoup à pâtir des déménagements.

Grâce aux documents présentés, certainement très rares, nous pouvons avoir une idée de l'importance de la production de soie, des échanges (Les économistes diraient aujourd'hui des flux) : flux de soie grège de Nyons à Lyon et flux financier en retour.

Le Général BARRILLON a eu l'amabilité de nous donner quelques indications sur la production de soie à Nyons dans les ateliers de ses ancêtres.

Une famille de négociants nyonsais

D'abord propriétaire foncier, Paul RUELLE créa en 1765 - donc au début de la sériciculture à Nyons que Jacques Toesca fait remonter au milieu du XVIIIème siècle[1] - Un atelier de filature de soie où il pouvait traiter les cocons achetés à Nyons et dans les paroisses voisines. La filature des cocons est "toujours pour l'essentiel une activité domestique ou artisanale temporaire : Il suffit d'une bassine d'eau bouillante où trempent les cocons que l'on bat pour en détacher "la veste" et d'un tour rudimentaire pour le tirage des fils". Ce travail, effectué par les femmes et les enfants, durait quelques semaines après la récolte des cocons [2].

Ainsi était obtenue la soie grège à raison de huit livres pour 100 livres de cocons. Celle-ci était ensuite "ouvrée en trame" par l'opération du moulinage qui consistait à donner aux fils de soie la torsion nécessaire pour les diverses applications auxquelles elles étaient destinées. Paul RUELLE ne disposant pas d'un moulinage, il faisait faire cette opération à façon.

De son côté, en 1770, Jean François BARRILLON avait fait construire, quartier de la Maladrerie, une fabrique de soie actionnée par le canal des Moulins (évoqué par Mme Coste et M. Laboudie dans le dernier numéro de "Terre d'Eygues"). Ayant épousé Jeanne RUELLE en 1792, ce fut lui qui assuma la succession de la famille RUELLE après les disparitions rapprochées de Paul RUELLE père en 1777 et de Paul RUELLE fils en 1783.

[1] *Jacques Toesca : Le Canton de Nyons de 1789 à 1959 - S.E.N. Editeur 1985- P 70*
[2] *240.000 Drômois - La fin de l'Ancien Régime, les débuts de la Révolution, publié sous la direction de Roger Pierre - Editions Notre Temps - P 143*

Après le moulinage, la soie était conditionnée en "ballots" de 100 ou 125 livres expédiés vraisemblablement par route à Lyon. Les soies du Dauphiné étaient réputées pour leur qualité "parce qu'elles sont plus légères, plus susceptibles d'être organsinées et de saisir le brillant de la teinte" (plaidoirie d'Achard, avocat à Grenoble en faveur des sieurs Armand, Barrillon négociants et Vigne tanneur à Nyons).[3]

Bien entendu, le trafic de la soie n'échappait pas au contrôle de l'administration royale qui en vérifiait l'origine afin de prélever des droits sur les soies importées, par exemple du Comtat tout proche. C'est grâce "au certificat pour les soies originaires sujettes aux inventaires" *(DOC. 1)*, établi par de la BOISSIERE, receveur des droits royaux, que nous connaissons l'importance des expéditions de soies de Paul RUELLE pour 1775 : 6 Quintaux, soit 600 livres (290 Kg environ) vendus à Lyon au prix de 18 livres tournois la livre poids ; cela représentait au total une somme de 10.800 L de laquelle il fallait déduire les frais de courtage (2,2 %) et de transport (31 L en 1777).

Les vicissitudes de la soierie

Industrie de luxe, la soierie était très sujette aux aléas de la conjoncture qui entrainaient de fortes variations des cours : Prix de la soie grège à Lyon : 25 Livres tournois la livre en 1769-70, 18 L, nous l'avons vu 1775, 20 L en 1778. On comprend l'inquiétude des négociants en soie à l'égard de tout événement qui viendrait troubler la conjoncture. Très instructives sont les deux lettres adressées par Jean-François NEZON, installé à Lyon, à son cousin Paul RUELLE de Nyons : [3]

6 May 1774 -" Vous savez sans doute que le roy a la petite vérole, qui se déclara du vendredi au samedi 30 du passé. Les secondes nouvelles que nous venons de recevoir de Paris à son sujet font mieux espérer malgré le danger de cette maladie à 64 ans... Si le Roy venait à mourir, les soies baisseraient extrêmement..."

16 May 1774 -" Vous avez su qu'on avait de bonnes espérances de la maladie du Roy. Aujourd'hui les nouvelles varient au point qu'on ne sait auxquelles donner foi... Je suis de ceux qui craignent beaucoup pour la vie de ce bon Roy.

Cela nous suggère deux remarques :

- Louis XV étant mort le 10 mai, le 16 à Lyon, J.F NEZON ne le savait pas encore. On mesure ainsi la lenteur de la transmission des nouvelles sous l'Ancien Régime.

- Ce "bon Roy", cela parait contredire l'idée très répandue que Louis XV mourut unanimement détesté.

[3] *Archives BARRILLON - Organsiner : Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin.*
Frison : Débris et déchets des cocons de vers à soie
Bassinées : Bassinat : Soie de rebut

Ces craintes ne paraissent pas absolument vaines, ainsi que le prouve la campagne de 1778, dont nous résumons le bilan financier d'après le livre de compte de Paul RUELLE fils.

DEPENSES :

- Achat de 5376 L cocons à 30 s la livre	8064 L 0 s 0 d
- Etraines, fournairages et autres frais	200 L 0 s 0 d
- 372 journées de filage à 36 s	669 L 12 s 0 d
- Ouvraison en trame de 4 ballots expédiés à Jean BONTOUX de Lyon sous les marques PR1-PR2-PR4-PR5- Total 430 L à 22 s la L	466 L 8 s 0 d
	9400 L 0 s 0 d

RECETTES :

- Vente des 4 ballots	8686 L 14 s 0 d
- 16 L bourre de soie à 3 L	48 L 0 s 0 d
- 107 L frizons à 22 s 117 L 14 s	
- 59 L bassinées [3] à 13 s 38 L 7 s	156 L 1 s 0 d
- Pour frizons extra, bassinées et autres débris de filage	40 L 0 s 0 d
	8930 L 15 s 0 d
PERTE :	469 L 5 s 0 d

Une mauvaise année pour Paul RUELLE ! Après la crise économique qui a marqué les dernières de l'Ancien Régime, la Révolution se traduisit aussi par une chute encore plus catastrophique des cours de la soie. Beaucoup de nobles, principaux clients de cette activité ayant émigré, les producteurs furent certainement atteints, mais nous manquons de témoignages précis. Lyon fut au bord de la ruine, ce qui fut certainement une raison du soulèvement de la ville contre la Convention en mai 1793. La répression qui suivit fut très dure. Rebaptisée "Commune-Affranchie", Lyon échappa de justesse à la destruction. La soierie reprit sa courbe ascendante sous le Premier Empire ; Napoléon Ier favorisa l'introduction du métier JACQUARD qui souleva d'ailleurs de nombreuses résistances chez les canuts, l'accusant de favoriser le chômage.

Une source de mieux-être pour les campagnes

Des échanges normaux durent se rétablir entre Nyons et Lyon ainsi que le montre le document 2 tiré également des archives du Général BARRILLON faisant état du transport par coche d'eau sur le Rhône de la somme de 4.200 L payées en contrepartie de livraisons de soie par le frabricant EVESQUE aux sieurs BARRILLON-RUELLE. Comme on le remarquera, l'appellation franc - le franc germinal fut pourtant adopté en 1803 - ne parait pas être entrée dans les moeurs en 1807.

Ensuite l'archaïsme du système est patent. Pas de banque, à plus forte raison d'utilisation de chèques qui aurait permis de simplifier les paiements. Des sommes énormes pour l'époque voyageaient donc aux risques et périls du destinataire. Sur ce plan, la France était très en retard par rapport à l'Angleterre qui, elle, avait commencé sa révolution industrielle vers 1780.

DOC I (réduction de moitié)

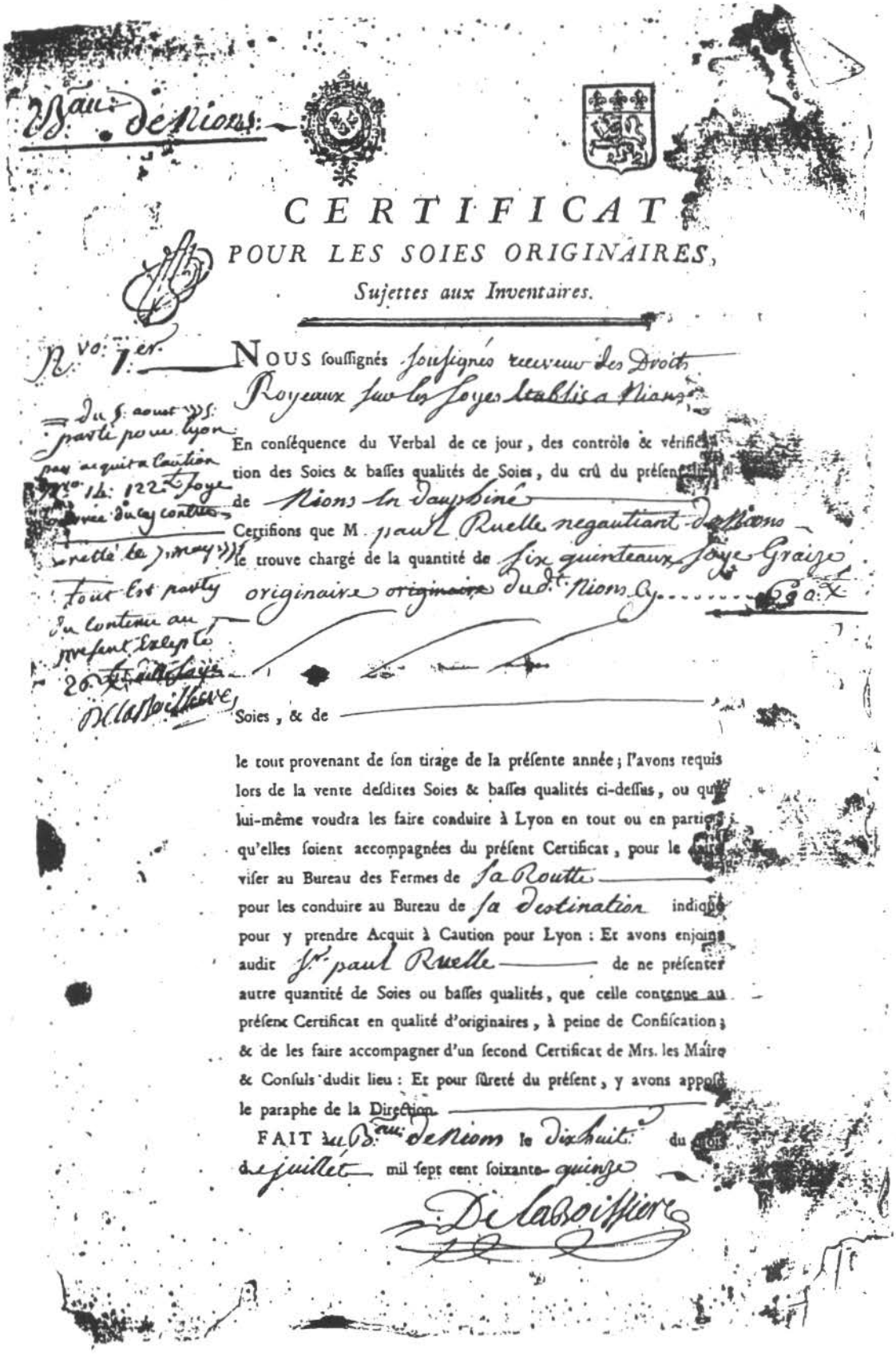

Bau. de Nions.

CERTIFICAT

POUR LES SOIES ORIGINAIRES,

Sujettes aux Inventaires.

R.vo: 1.er

NOUS soussignés soussignés receveur des Droits Royeaux sur les Soyes Etablis a Nions

En conséquence du Verbal de ce jour, des contrôle & vérification des Soies & basses qualités de Soies, du crû du présent lieu de Nions en dauphiné

Certifions que M. paul Ruelle negautiant de Nions se trouve chargé de la quantité de six quinteaux soye Graize originaire originaire dud.t Nions cy ..... 600 ℔

du 5 aoust 775 parti pour Lyon par acquit a Caution N.o 14: 122 ℔ soye ... du cy contre ... retté le 7 may 775 tout est party du contenu au present Excepté 20 ℔ ... soye

De la Boissiere

Soies, & de

le tout provenant de son tirage de la présente année; l'avons requis lors de la vente desdites Soies & basses qualités ci-dessus, ou qu'il lui-même voudra les faire conduire à Lyon en tout ou en partie, qu'elles soient accompagnées du présent Certificat, pour le faire viser au Bureau des Fermes de sa Routte pour les conduire au Bureau de sa destination indiqué pour y prendre Acquit à Caution pour Lyon : Et avons enjoint audit S.r paul Ruelle de ne présenter autre quantité de Soies ou basses qualités, que celle contenue au présent Certificat en qualité d'originaires, à peine de Confiscation; & de les faire accompagner d'un second Certificat de Mrs. les Maire & Consuls dudit lieu : Et pour sûreté du présent, y avons apposé le paraphe de la Direction.

FAIT au Bau. de Nions le dixhuit.e du mois de juillet mil sept cent soixante-quinze

De la Boissiere

DOC II (réduction de moitié)

F.ois et L. DERVIEU frères,

Entrepreneurs des Coches du Rhône, et Diligences en poste dans le Midi;

FONT le Roulage pour toutes les villes de France.

Remb.

LYON.

EXTRAIT des Registres timbrés de l'entreprise des Coches du Rhône et des Diligences en poste pour le Midi.

33/68.

DÉPART du 4. Juin 1807 — an

MARQUES.	N.os	Poids décimal.
		20 1/2

Exposés par le Coche en groupe, cordés et cachetés, sous double emballage, contenant la somme de quatre mille deux cents Livres

£ 4200" — "

d'envoi de Evesque

pour la voiture être payée à raison de l'ordinaire le cent kilogramme; et rembourserez rien

L'Entreprise n'est point responsable du coulage des liquides, de la mouillure par défaut d'emballage, ni des événemens arrivés par force majeure, de quelle nature qu'ils soient.

Adressé a Monsieur Finchenier
directeur des dilligences
pour Monsieur Bazillon Ruelle
Lyons

De ces sommes, et les comptes de Paul RUELLE en témoignent, une part notable revenait aux petits exploitants qui fournissaient leurs cocons ou dont les femmes et les enfants venaient travailler dans les fabriques de soie. Ainsi cette dernière contribuait-elle, avec la vente de l'huile d'olive, à améliorer le sort de la petite paysannerie du Nyonsais en lui apportant "ces ressources en numéraire qui faisaient tant défaut à une économie familiale fondée sur l'autosuffisance"[4].

Pour conclure, nous pensons que nos lecteurs apprécieront la grande originalité et la précision des documents. Ils éclairent une activité économique qui a tenu une place très importante dans la vie de notre cité. Nous remercions bien vivement le Général BARRILLON de nous les avoir communiqués pour en faire profiter un large public.

J. LAGET

[4] *Emile Boissier : A la recherche des vieux mûriers de la Drôme - Etudes Drômoises, publiées par l'A.U.E.D. n°3 1987 P 58.*

LE CURE ACHARD

Près de cinquante ans au PEGUE
1753 - 1801

1ERE PARTIE : 1790 - 1791, LE CURE-MAIRE :

Après les doléances du petit peuple du Pègue et les soucis de sa marquise [1], voici le dernier volet du triptyque prévu pour commémorer la Révolution dans notre village : Faisons un peu [2] connaissance avec le curé d'il y a deux cents ans.

CHRONOLOGIE D'UNE ANNEE TEST : 1790.

Rappelons que la communauté du Pègue correspond également à une paroisse, d'environ 300 âmes, messire François Achard, son curé depuis bientôt trente -sept ans, vient d'avoir soixante-sept ans en Novembre ; aussi ses cheveux sont-ils gris, mais il a gardé ses sourcils châtains. Il a les yeux marron, le nez un peu évasé, la bouche moyenne. Il mesure 1 m 65. Il dispose d'un logement, dans le vieux village, d'un jardin le long de la rivière d'Auzon, loués, et d'une écurie. Il a donc probablement un âne ou une mule. On ne peut guère l'imaginer sans une fidèle servante, ou gouvernante, et je crois bien qu'elle se nomme Marie Marguerite Doux, native de Rousset, soixante deux ans, soeur de son beau-frère.

Essayons de nous donner une idée de ce qu'ont pu être, mis à part la routine des messes, enseignements catéchétiques et autres services religieux habituels, les occupations et préoccupations de notre curé, en 1790.

Dès le 3 janvier, de grand matin, extraordinaire animation sur la place du Pègue : La Garde Nationale locale se prépare à aller à Nyons, pour une inoubliable cérémonie : la Fédération de la ville doit rassembler vingt autres gardes, de Dieulefit à Mollans, soit 2400 hommes armés, au total. Notre curé Achard accompagne surement ses braves Pèguois.

Ce mois-ci, ni baptême, ni enterrement ; un seul mariage [3].Une noce, comme on sait les fêter dans la joie, avec le curé,c'est la coutume, comme convive. Sur les places, et surtout aux veillées et au cabaret, il fait froid dehors, les principaux sujets de conversation, mis à part la cherté de la vie, sont les prochaines élections d'une municipalité selon la toute nouvelle loi de décembre ; pour la première fois de son histoire, le Pègue va se choisir un maire. On se demande aussi qui va profiter des biens du clergé, au Pègue, du prieuré surtout, mis à la disposition de la Nation en novembre dernier.

[1] "Terre d'Eygues" N° " hors série 1989" et N°4.
[2] dans les limites des archives subsistantes et des choix qu'il faut s'imposer.
[3] et le seul de l'année.

Février : C'était à prévoir, dans notre petite commune.Le père Achard, apprécié depuis longtemps comme curé, le plus instruit du village, le mieux placé pour être au courant des problèmes de chacun, donner toute espèce de conseil et même intervenir à l'occasion pour défendre une cause, habitué à parler en public, est devenu notre premier maire [4]. En vertu du décret de janvier, notre élu prononce ce serment : " Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de bien remplir mes fonctions" .

Le 23, l'Assemblée Nationale prend une décision de bon sens : les curés devront désormais lire en chaire ses décrets. Dans les villages, l'église est en effet le plus souvent l'unique salle de réunion possible, et le curé peut expliquer au prône les subtilités de ce que nous appelons l'Instruction Civique, à ses paroissiens apprentis-électeurs.

Actes paroissiaux du mois : L'enterrement d'une dame de 93 ans (née en 1696, cela laisse rêveur!), nommée d'ailleurs Catherine Fortune ; et trois baptêmes, dont celui du fils du "Maître Tailleur d'Habis".

Aucun acte paroissial en mars et avril, mais la situation devient délicate pour notre curé-maire: En mars, la Constituante refuse de déclarer le catholicisme religion nationale et dominante, et décrète la vente des biens du clergé par les municipalités ; le pape condamne ces décrets et même, en avril, la déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen.

En avril aussi, l'Etat prend à sa charge, mais il est bien pauvre, les dépenses du culte catholique.

Les "Sociétés Populaires" commencent à se constituer, à Crest par exemple, affiliées aux Jacobins de Paris. D'une manière plus ou moins tumultueuse, leur salle de réunion, évidemment, est le plus souvent l'église. Encore du tracas pour un curé-maire, mais nos archives sont muettes sur ce point-là à cette période là.[5]

Du mois de mai, nous avons la première des rares délibérations qui nous restent de cette époque: *"Du jeudy 13 may 1790, au lieu du Pègue et dans la maison commune, par devant nous, Mre Achard, curé et maire dudit lieu, se sont assemblés en Conseil sieur Jean Louis Petit, François Aubert officier* [6].
Pierre Joseph Ménassier, Claude Ménassier, Antoine Rochier, Jean-André Duc, Laurent Ferrier, Pierre Mourier, notables... auxquels sieurs assemblés a été proposé d'employer les quatre louis quond avait retiré de Etienne Pignet.... a achepter du bled et pour en diminuer le pris de trente sous par eymine envers les pauvres dudit lieu, aquoi il sera aisé en joignant aux dits quatre louis, dix huit écux qua offert le sieur Achard cure et maire....et le sr Achard maire ferait toutes les diligences possibles pour procurer a cet effet cent eymines de segle..."

[4] *le cas n'est pas rare. Mais aucun document concernant le déroulement de ces élections n'a été conservé.A Monbrison, elles ont eu lieu le dimanche 7 février.*
[5] *Il est pratiquement certain que la "Société Populaire" du Pègue ne fut créée qu'après 1792.*
[6] *Les municipalités de moins de 500 habitants sont composées de 3 "officiers", ou conseillers,"municipaux", maire compris, et de "notables".*

Suivent les signatures, dont celle un peu maladroite de Pierre Mourier, qui a malencontreusement écrit "mourir", et du secrétaire Joseph Barrière.

Nous voyons par ce texte que la misère se prolonge et nous savons que les dramatiques événements futurs ne pourront que la faire empirer. Notre maire-curé fait ce qu'il peut pour soulager les malheureux.

En juin, division de la France en nouveaux diocèses, correspondant chacun, tout simplement, à un département.

En juillet, tous les curés du pays se trouvent placés devant le cas de conscience que leur impose le vote de la Constitution Civile du clergé ; et la Constituante discute du traitement des ecclésiastiques, puisque la dîme a été abolie.

De leur côté, les maires doivent organiser la première Fête de la Fédération, notre premier 14 juillet. Double souci donc pour François Achard : le dimanche, 11 juillet, comme curé, il annonce au prône la fête du mercredi, cérémonie *"Fédérative et religieuse"*.
Et le 14, comme premier citoyen du Pègue, il préside aux festivités, y va de son discours enflammé, et comme tous les provinciaux, ses chers administrés et lui-même prêtent *"en union avec leurs frères de Paris"* le *"Serment fédératif"* obligatoire.

Et, comme ses collègues, le maire Achard doit peu après s'inquiéter de faire confectionner un uniforme à ses gardes nationaux ; et aussi de fournir des rapports.

Pour l'heure, il lui faut mettre au point, avec ses conseillers, le *"mémoire instructif concernant la Communauté du Pègue, pour être présenté à l'administration du département"* ; Rédigé en quatre articles, en voici l'essentiel :

1. Total des impositions supportées : 1891 livres 12 sous 6 deniers, auxquels il faut ajouter 152 livres pour intérêts d'emprunts, soit environ 6 livres 3/4 par habitant, c'est-à- dire la valeur de sept journées de travail environ.

2. La route qui relie le district du Buis à celui de Montélimar traverse bien le territoire du Pégue, mais elle n'est même pas *"pratiquable aux charrettes"*, et donc très impropre au commerce.

3. Tous les rôles d'imposition, y compris ceux sur *"les cy-devant privilégiés"*, et la *"Contribution patriotique"*, sont déjà mis en recouvrement.

4.*"L'église paroissiale est en très bon état, mais la sacristie est presque dépourvue de linge et ornements nécessaires à la célébration du culte divin. Il n'y a point de presbitère. Le logement est payé en argent par la communauté à monsieur le curé, mais il est à observer que le cy-devant prieur décimateur possedoit dans le lieu une maison vaste et commode [7] qui étoit en même tems le logement du curé, lorsqu'en l'année 1529, il lui plut de se décharger lui-même de la cur et de rejetter ainsi sur la communauté la charge du logement du curé qu'il établit a sa place".*

[7] Actuellement résidence secondaire de Mr Lagrand, président de la société du musée du Pègue, et conservateur de ses collections.

Autrement dit, il y avait un prieur-curé au Pègue, logé dans sa maison priorale jusqu'en 1509, et depuis cette date, cette maison est réservée au prieur (qui n'est d'ailleurs plus au Pègue depuis plus de cinquante ans) et le curé chargé de la paroisse habite un logement loué par la commune.

Reprise des actes paroissiaux, interrompus depuis le 20 février ! Le 4 juillet, double baptême. Le notaire Tardieu, de Valréas, l'homme de confiance de la marquise, est l'un des parrains.

Et à la fin du mois, deux enterrements : celui d'un jeune homme de dix-huit ans, Jean Autran, de Vinsobres, mort dans la grange de Jean Jean, à Célas, *"N'ayant pas eu le temps de recevoir les sacremens"* (accident survenu à un "domestique" de ferme ?) et celui du père, octogénaire, du secrétaire de mairie.

Le 1er Août, nouvelle réunion du Conseil municipal.Il s'agit de délibérer sur les exposés du procureur de la Commune [8], Joseph Doux, prêtre, propre neveu du maire-curé;

1. Réclamation est adressée à l'"auguste assemblée nationale", pour solliciter la réunion du Pègue au canton de Taulignan. En effet, les Pèguois "répugnent de se rendre au canton de Vinsobre", auquel ils sont rattachés, Vinsobres est d'"Accès difficile", à trois lieues du Pègue, et "sans aucune liaison de commerce". Tandis qu'il existe "des relations presque journalières" par une route "très commode" d'une seule lieue, avec Taulignan.

2. Décision d'acquérir tous les biens nationaux du territoire du Pègue, *"qui dependoient du prieuré cy-devant existant dans cette paroisse"*. Pouvoir est donné au maire et ses deux municipaux de constituer le dossier pour l'Assemblée Nationale. Ces biens ruraux sont affermés, il faut les faire estimer ; le maire de Montbrison, Charpenel, est désigné comme expert.

Le 16 Aôut, encore une réunion. *"Monsieur le maire a dit que l'Assemblée Nationale avoit décrété que la ville de Nyons, seule, formeroit son canton, que l'Assemblée Nationale a adjugé à Nyons l'alternat du département, que par une juste conséquence on ne peut disconvenir que Nyons est la ville la plus considérable de tout le district, soit que l'on considère sa population, ses impositions, son commerce et sa position et que par la elle est au cas d'obtenir le siège de la Justice du district de préférence au Buis..."* Finalement le Pègue *"supplie instamment l'Assemblée de nos augustes représentants* "d'établir le Tribunal de Justice du district à Nyons, et saisit cette occasion pour lui témoigner *"la reconnoissance sans borne que nous ressentons vivement de ses glorieux travaux et en la suppliant de vouloir les continuer pour leur gloire et celle de la nation francoise"*.

Le 31 août, un baptême, deux en septembre.

En octobre, notre curé enterre une sexagénaire ; et l'une de ses nièces, soeur de notre procureur de la commune, se marie à Rousset.

[8] *Personnage important. Magistrat établi dans chaque commune par la loi municipale, élu par les citoyens actifs, comme les municipaux, chargé de défendre les intérêts de la communauté.Assiste aux réunions sans y avoir droit de vote.*

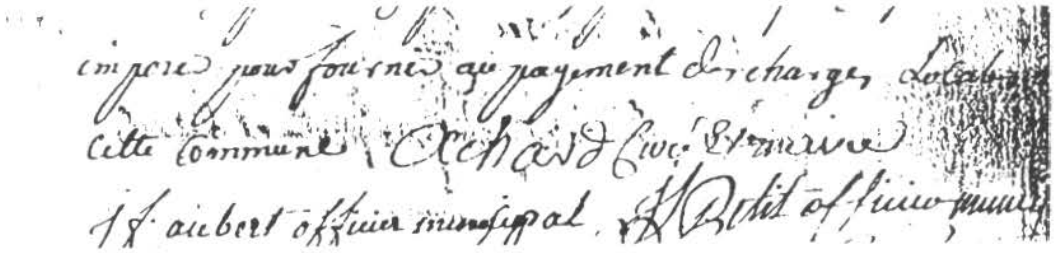

En novembre, les deux dernières réunions du Conseil de l'année.
A celle du 3, il s'agit, à la demande du Directoire du Département, d'établir le budget des charges locales. Sur un total de dépenses prévues de 777 livres 15 sous, il est compté :
1. En ce qui concerne la paroisse : 6 livres *" pour le cierge paschal"*, 20 livres pour l'entretien à la fois de la *"fontaine publique "* et des *"baptiments de l'église"*, et 48 livres pour remplacer la 24e pour les pauvres, puisque la dîme est supprimée. Il n'est pas question de loyer d'un logement pour le curé.

2. Pour le reste, citons 169 livres 16 sous d'intérêts (avec rattrapage d'annuités en retard) de trois emprunts de 1418 livres au total, pour payer les frais de procés contre *"la cy-devant dame du lieu"*; et 76 livres d'intérêts pour un autre emprunt de 760 livres *"pour la reconstruction des fontaines publiques"* ; soit presque un tiers des dépenses consacré au remboursement d'emprunts.
Notons encore, et j'en remercie aujourd'hui cette municipalité Achard, 50 livres *" pour achepter un meuble a contenir les archives de la communauté qui ne peuvent plus être contenues dans un petit cofre destiné a cet usage"*.

Enfin je remarque que la *"maison destinée a servir de maison commune "* pour le loyer de laquelle on prévoit 30 livres était probablement "la maison curialle" déjà louée pour 30 livres en 1776 [9].

J'en termine avec cette délibération en mentionnant les 3 livres 7 sous destinés au *"logement de la maréchaussée de Nyons"*, surement dans une salle du vieux château féodal.

Le dimanche 28 novembre, dernière délibération. Le *"cloaque"* communal a été mis à l'enchère. C'est le sieur Jean Louis Quenin, de Rousset, qui a obtenu, en offrant 9 L 15 sols, l'exploitation de ce trou d'eaux usées et dépôt d'ordures, pour engraisser ses champs.

Peu après, notre curé apprend que la Constituante vient d'obliger les ecclésiastiques, devenus fonctionnaires publics, à prêter serment à la Constitution, sous peine d'être réputés démissionnaires. Cette décision, grave, a été longue à prendre, après, particulièrement, une joute oratoire célèbre entre Mirabeau, intransigeant sur le serment à imposer aux prêtres, et l'abbé Maury (de Valréas), mettant l'Assemblée en garde de *"faire des martyrs"*.

Le 10 décembre, décret sur les traitements du clergé.
Notons que le revenu de notre curé, pour 1790, se monte à 700 livres, d'après une déclaration d'avril 1791.

Peu avant Noël, dernier baptême.

Enfin, dans les tout derniers jours de l'année, le roi sanctionne le décret du 27 Novembre, qui oblige les curés à prêter serment.

[9] *Les délibérations de 1776 à 1790 sont perdues.*

Après cette tranche de vie d'une année particulière, voyons plus rapidement son année 1791.

Le 9 Janvier 1791, en présence d'une *"foule accourue de tout le voisinage et de la troupe nationale sous les armes"*, l'heureux curé Arnaud, de Montbrison, bénit son église toute neuve. Les curés de Rousset, St Pantaléon, La Roche St Secret, d'autres religieux de Grignan et de Valréas sont présents, mais ses collégues du Pègue et de Teyssières n'ont pu se rendre à la cérémonie, à cause de la pluie.Comme la plupart des curés drômois, François Achard prête ce mois-ci le serment exigé : *"Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée et sanctionnée par le Roi, et notamment les décrets relatifs à la Constitution Civile "* (du clergé). Ce qui place notre curé parmi les prêtres dits *"jureurs"*.

Jusqu'en avril, notre curé-maire réunit plusieurs fois son conseil :

1. Pour travailler à la division du territoire communal en cinq sections : Conjaux, Catalane, Lachaux, Pièigu et Lance. Je remarque que chacune de ces sections a une portion de ses limites définie par le torrent ou la rivière *"d'Auzon"*.

2. Pour nommer des commissaires aux contributions foncières et élire un secrétaire communal.

3. Pour régler une affaire avec un débiteur de la commune.

4. Pour récupérer un droit de pâturage sur un pré qu'il faut en outre faire rayer de la liste des biens nationaux, car nous sommes en pleine période de vente de ces biens.

En mars, notre curé, soutenu par la commune, échange une copieuse correspondance avec le directoire du district de Nyons et celui du département, pour se faire attribuer, selon la loi, un jardin d'un demi-arpent. Il obtient satisfaction avec un lopin de terre pris dans le quartier de l'Ecluse.

En avril, le directoire du district porte le traitement de ses curés à 1200 livres.

En août, la Constituante interdit le port des habits ecclésiastiques en dehors des édifices religieux.

En septembre, le maire Achard réunit son conseil. A l'ordre du jour : *" Les contributions et mobilières"*.
Et le 13 novembre, le jour même de ses soixante-neuf ans, François Achard cède la mairie à Jean-Louis Petit, l'un de ses deux officiers municipaux, élu par 14 voix sur 21, au 3e tour. Le mois précédent, les Pèguois avaient également changé de gouvernement, la Législative ayant succédé à la Constituante.

Le dimanche suivant, notre ancien maire est élu simple notable.

(à suivre...)

JEAN HOERMANN

1790 : ANNEE DE REORGANISATION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

L'absolutisme détruit en 1789, l'Assemblée Constituante s'attela à la tâche énorme de réorganiser la France, *"cet agrégat inconstitué de peuples désunis"* ainsi que la qualifiait MIRABEAU.
A l'inextricable complexité administrative et judiciaire, elle substitua une administration uniforme et décentralisée et une hiérarchie de tribunaux comportant des juges élus. 1790 fut l'année de cette réorganisation au cours de laquelle les Français votèrent à plusieurs reprises pour créer les organes administratifs correspondant aux nouvelles circonscriptions : Communes *(remplaçant les paroisses d'Ancien Régime)*, cantons, districts et départements [1] organisés de façon comparable :
Chacun ayant son organe délibérant ou conseil, son exécutif ou directoire *(maire et officiers municipaux pour les communes)* et enfin un procureur syndic pour faire appliquer la loi. Avec la désignation des juges de paix et des juges des districts, cela donna lieu à de nombreuses élections dont les archives municipales et départementales permettent d'avoir une vue assez précise pour Nyons.

CITOYENS ACTIFS ET ELIGIBLES

Bien qu'ils aient proclamé l'égalité juridique de tous les Français *"libres et égaux en droits"*, les députés de la Constituante établirent un suffrage censitaire ; ils estimaient en effet que le suffrage comme les fonctions publiques devaient être exercés par ceux qui, jouissant d'une certaine aisance, présentaient des capacités suffisantes. Pour bénéficier du droit de vote et être *"citoyen actif"*, il fallait être de sexe masculin, avoir plus de 25 ans, résider depuis plus d'un an dans le canton et acquitter une contribution directe au moins égale à la valeur de 3 journées de travail - la valeur de la journée étant généralement fixée à 20 sols dans le département [2] - et pour être *"citoyen électeur"*, c'est à dire éligible, une contribution d'au moins de 10 jours de travail.

Fait important pour Nyons où ils étaient nombreux, les protestants s'étaient vus reconnaître l'égalité civile avec les catholiques, devenant ainsi citoyens actifs et éligibles sous réserve des conditions ci-dessus.

Selon Jacques TOESCA, pour la commune, les citoyens actifs étaient au nombre de 460 pour 641 feux dénombrés en 1790, soit près de 72% des chefs de famille[3].

On constatera ainsi que le corps électoral était sensiblement élargi par rapport à la période prérévolutionnaire où les membres de la municipalité étaient élus par un petit nombre de corps, de la bourgeoisie, des marchands..., soit par une centaine d'électeurs environ [4].

[1] En 1990, les autorités départementales ont fêté comme il se doit la création du département de la Drôme (par décrets des 16 et 20 février 1790) à laquelle est attaché le nom de François de SUCY, commissaire des guerres à Valence.
[2] "240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution" - Ouvrage collectif publié sous la direction de Roger PIERRE - Editions Notre Temps - P.36. - Outre les femmes, étaient "citoyens passifs" ceux qui ne pouvaient pas justifier ces ressources : domestiques, mendiants (une quarantaine à Nyons en 1789).
[3] J. TOESCA : Le canton de Nyons de 1789 à 1959 - S.E.N éditeur P.89.
[4] Nyons à la veille de la Révolution - "Terre d'Eygues N°1 "- P.35/36.

LES ELECTIONS MUNICIPALES (31 Janvier - 2 Février 1790)

- Le dimanche 31 janvier à 8 heures du matin se réunit l'assemblée primaire des citoyens actifs et éligibles dans l'église des R.P. Recollets *(actuel Temple protestant)*. La séance s'ouvrit en présence du corps municipal en exercice avec à sa tête le 2ème échevin Joseph MARRE, ce qui assura une certaine continuité entre l'ancienne municipalité et la nouvelle. Les citoyens actifs ne s'étaient pas déplacés très nombreux : la liste figurant sur procès-verbal n'indique que 137 présents, ce qui peut s'expliquer peut -être par les problèmes secondaires qu'il fallait d'abord régler : élection d'un président - TROPHE - DESPLANS élu au bénéfice de l'âge au détriment de l'abbé DESPLANS - et d'un secrétaire, François Mathieu Toussaint MARCEL qui depuis longtemps assurait cette charge dans la municipalité.
L'après-midi, on passa aux choses sérieuses en présence d'une assistance plus fournie : 257 présents, ce qui ne faisait malgré tout que 56% des citoyens actifs [5]. Il s'agissait en effet d'élire les scrutateurs chargés de recueillir les bulletins de vote et de rédiger ceux des illettrés, et surtout d'élire le maire.
Jacques TROPHE-DESPLANS, ancien officier et capitaine de la garde nationale, fut élu en réunissant sur son nom 163 suffrages *(63,4% des votants)* ; l'abbé DESPLANS n'en obtenant que 98 *(38%)*, DUCLAUX de CHAUSAN 2, Jean ORANGE 1,3 bulletins nuls. Né à NYONS, en 1726, le nouveau maire était certainement un homme d'expérience. La sécheresse du procès-verbal ne permet pas de connaître l'atmosphère dans laquelle se déroula cette élection du maire ; mais on peut imaginer sans trop de peine les longues tractations pour la désignation des candidats, les joutes oratoires opposant ceux qui avaient la parole facile, hommes de loi entr'autres, la réserve des ruraux qui ne s'exprimaient souvent qu'en patois, les applaudissements qui accompagnèrent la proclamation des résultats ; atmosphère empreinte de patriotisme également lorsque l'assemblée adopta par acclamations la motion présentée par ROMIEU cadet pour offrir la cocarde nationale et patriotique à MM. les officiers, sergents, caporaux et fusiliers de la compagnie du régiment du Soissonnais en garnison à Nyons.

- Lundi 1er février - Il fallut la journée entière pour élire 5 officiers municipaux, aussi le nombre des électeurs alla-t-il en diminuant : 116 votants le matin à 8 h, seulement 87 l'après-midi.

Furent élus :	Claude Jean BONFILS, aubergiste	75 voix
	Charles ORANGE fils, négociant	69 voix
	Henri VIGNE, marchand	66 voix
	Louis TARDIEU, bourgeois	35 voix
	Jean-Baptiste ALBERT, confiseur	30 voix

Les deux derniers élus dans l'après-midi, au troisième tour de scrutin et à la *"pluralité relative"*.

[5] *"240.000 Drômois "- Ouvrage cité - P.24.*

Mardi 2 Février : Election du procureur de la commune et de 12 notables.

L'élection du procureur de la commune fut difficile également, Joseph MARTIN-PRADIER ne fut désigné qu'au second tour par 52 voix sur 87 votants.
L'après-midi, furent désignés à la pluralité relative 12 notables :

- Charles Louis BRES, médecin [6]	75 voix[3]
- Théophile BARNIER, ménager	65 voix
- François BERNARD, négociant	63 voix
- Jean-Claude JACOMIN, négociant	61 voix
- Joseph GLEIZE, ménager	56 voix
- ROMIEU cadet, entreposeur de tabac	55 voix
- ROMIEU-DESSORGUES, contrôleur général des fermes	56 voix
- Louis MARTIN, bourgeois	52 voix
- DUVILLARD-LATOUR, (bourgeois ?)	49 voix
- Pierre VIGNE, à François (ménager ?)	46 voix
- François VIGNE, à David, marchand	44 voix
- DUVILLARD aîné, receveur général des fermes, capitaine de la Garde Nationale	46 voix

Ces longues élections terminées, Maire, Officiers municipaux et notables prêtèrent serment de *"maintenir à tout prix la constitution du Royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de bien remplir leurs fonctions"*. L'Assemblée des citoyens actifs *"dont l'unique objet était les susdites élections"* fut alors dissoute par le président et maire.

Si l'on examine la composition sociale de la municipalité nouvelle, on constate qu'il y a peu de différences par rapport à 1789 avec toujours la même prépondérance des *"notables"* issus des anciens offices royaux, des professions libérales, du négoce et de la *"bourgeoisie"* locale. D'ailleurs TROPHE-DESPLANS, Louis TARDIEU et DUVILLARD aîné faisaient déjà partie de la municipalité de 1789.

Le premier soin du Conseil Général de la commune nouvellement élu sera d'élire un secrétaire-greffier *(l'inévitable MARCEL dont les honoraires étaient fixés à 300 L par an)*, un trésorier *(Jean François VIGNE, honoraires 72L)* et également un bureau municipal composé du maire TROPHE-DESPLANS et de J.B.ALBERT.

[6] Il démissionna le 1er septembre suivant "attendu que les fonctions dans l'art de guérir le mettraient souvent dans l'impossibilité de remplir les fonctions municipales avec toute l'exactitude que lui imposent son zèle et son amour pour la patrie". TOESCA - ouvrage cité P.91.

La Constituante avait établi un régime de décentralisation extrême. Ainsi, avec ses pouvoirs étendus, sa garde nationale pour maintenir l'ordre, Nyons, à l'égal des autres communes de France, pouvait apparaître comme une véritable petite république.

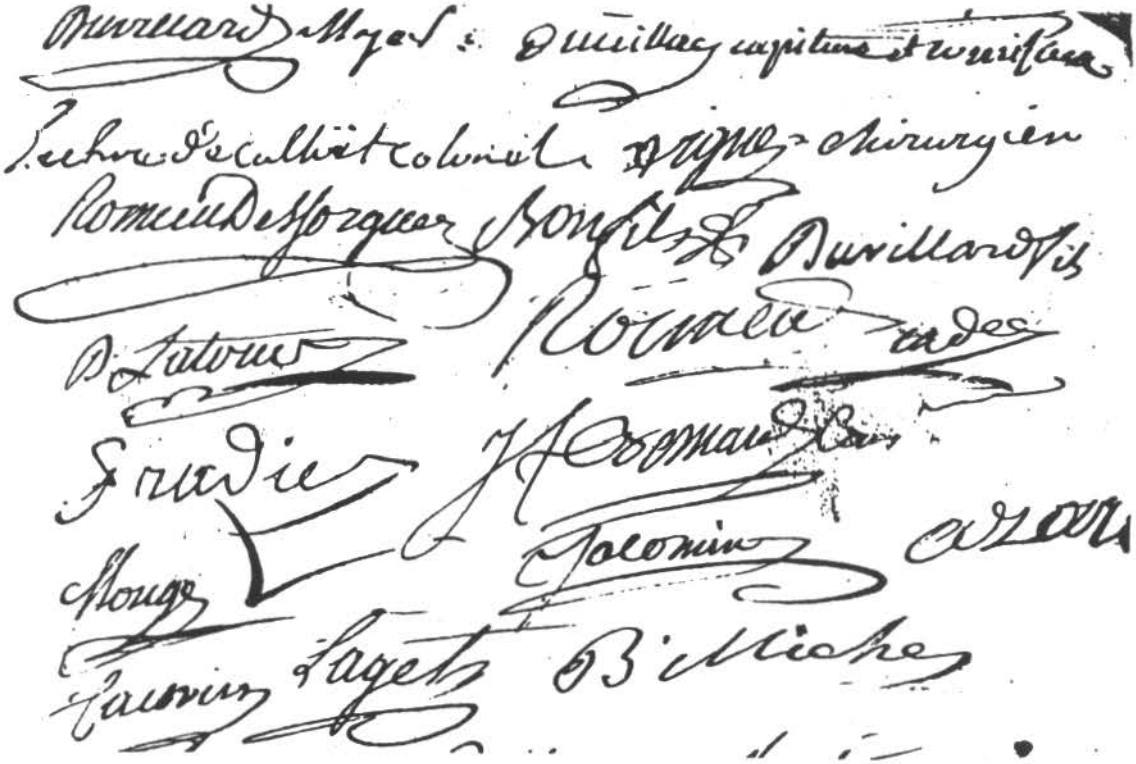

Quelques signatures des participants aux éléctions (A.M Nyons - RV 11)

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CADRES ADMINISTRATIFS : DEPARTEMENT ET DISTRICT

- Le 13 Mai 1790, l'assemblée primaire du canton de Nyons *(ville formant son canton)* se réunit une nouvelle fois dans l'église des Recollets [7]. il s'agissait d'élire 5 députés électeurs *(1 pour 100 citoyens actifs)* qui devaient participer à l'élection des conseils généraux du département et du district. Le scrutin fut sans surprise étant donné qu'il fallait justifier d'une contribution supérieure à la valeur de 10 journées de travail pour pouvoir être élu.

[7] *Procès-verbal d'élection - Archives municipales de Nyons RV 11.*

Furent désignés des notables qui depuis longtemps avaient participé aux affaires municipales :

- Louis Constance DUCLAUX DE CHAUSAN	164 voix
- David Frédéric BERTRAND, bourgeois	135 voix
- Guillaume Thomas SIMON de la ROCHETTE	129 voix
- Paul David CRAPONNE DUVILLARD	127 voix
- Paul DUVILLARD, fils aîné	108 voix

- L'Assemblée de Chabeuil (19-29 Mai 1790) [8] - Les députés électeurs des différents cantons se réunirent à Chabeuil le 19 Mai pour mettre sur pied l'administration du département nouvellement créé. La procédure, les discussions stériles firent traîner en longueur les débats. Cela provoqua la protestation d'Etienne CLEMENT, laboureur de Condorcet *(localité faisant alors partie du Canton de Vinsobres)* qui s'exprima en ces termes *"... Cette assemblée est continuellement détournée de ses opérations. Plusieurs membres jaloux de faire briller leurs talents, présentent des discussions qui ne tendent qu'à faire perdre un temps bien précieux. Cependant les travaux de nos campagnes souffrent et nos familles sont dans l'affliction ; nous perdons patience à écouter des motions qui ne servent à rien..."* Chaleureusement applaudi aux cris de *"Vivent les laboureurs"*, Clément fut en cette circonstance surnommé *"Le Civique"*. Parmi les 36 membres du conseil général du département élus à Chabeuil, figurait CRAPONNE-DUVILLARD major qui obtint 336 voix sur 390 *(23ème rang)*. Il fut également décidé que Nyons bénéficierait après Romans, Valence, Montélimar, Crest et Die de *"l'alternat"* du Conseil de Département ; Le Buis de son côté se voyant attribuer l'alternat de l'Assemblée Electorale. mais ces dernières dispositions restèrent lettre morte, Valence finissant par s'imposer à toutes les villes du département.

- L'Assemblée du district - Le Buis (7 et 8 juin 1790) [9]

Le lundi 7 juin à 8 heures du matin, l'assemblée des députés électeurs des 9 cantons du district du Buis, se réunit en l'église des R.P. Jacobins de cette ville. Elle décida d'abord d'assister à la Sainte messe et au *"Veni Creator"* chanté dans l'église paroissiale. Puis les 53 présents s'occupèrent de l'élection des 12 membres du Conseil de district et de celle du procureur syndic par laquelle se terminèrent les votes, le lendemain. Pour le canton de Nyons, furent élus conseillers de district SIMON de la ROCHETTE et Alexandre ROMIEU fils, ce dernier étant désigné, le 4 Août suivant, parmi les 4 membres du Directoire du district. Installés à demeure à Buis, les administrateurs élus du district purent débattre des affaires le concernant : conservation des bois et réparation des chemins, mémoire concernant les accouchements, et surtout, le 28 septembre, la translation du siège du district à Nyons [10] décrétée par l'Assemblée Constituante le 23 Août précédent, Le Buis restant siège du tribunal de justice.. Par un vote *(9 voix contre une)*, le conseil du district demande de surseoir à ce transfert pour 3 mois afin que *"Les membres du directoire puissent prendre des arrangements concernant leurs affaires domestiques et autres"* et surtout *"parce qu'il existe depuis quelque temps une maladie épidémique en ladite ville de Nyons "...* Comme on peut le constater, c'était le début de la longue lutte entre les deux villes pour s'assurer la prééminence administrative, lutte dont aucun coup bas n'était exclu.

[8] *Archives départementales de la Drôme - Procès verbal de l'Assemblée de Chabeuil - L 165.*
[9] *A.D. Drôme - L 769.*
[10] *Par délibération du 25 Janvier, l'assemblée des notables de la ville de Nyons avait demandé que cette ville soit le siège du district. A.M. NYONS ; Délibérations transcrites par J.DEMESY .*

cateur des pièces par eux demandées.

Dans le temps que l'assemblée était incertaine sur le mode des élections à faire, un membre est invité à la tribune et a dit: M.M., je suis laboureur: n'attendez pas de moi un discours préparé: ça est au dessus de mes forces, mais je suis obligé de vous dire que cette assemblée est entièrement dépourvue de ses opérateurs. Plusieurs membres jaloux de faire briller leurs talents, présentent des discours qui ne tendent qu'à faire perdre un temps bien précieux. Cependant les travaux de nos campagnes souffrent, et nos familles sont dans l'affliction: nous perdons patience à entendre des motions qui ne sont propres à rien. J'opine donc, au nom de tous les laboureurs du département qu'on suive les décrets de l'assemblée nationale que toutes motions inutiles soient rejettées et que l'on abrège tous les débats pour finir au plutôt et à fin que les gens de la campagne puissent retourner à leurs travaux." L'assemblée a vivement applaudi à ce discours et s'est écriée plusieurs fois Vivent les laboureurs.

L'assemblée prenant en grande considération la motion faite par M. Etienne Clement, laboureur, habitant à Condorcet, canton de Vinsobres, district de Nyons, a déclaré la discussion fermée, et a délibéré par acclamation, que sans avoir égard à tout autre intérêt l'intérêt des campagnes, et qu'il sera procédé sur le champ, et sans s'arrêter à aucun autre objet, à la nomination des trente six membres qui doivent composer l'administration du département de la Drôme.

---

* arrêté en outre que le discours du Citoyen-laboureur demeurera joint au procès verbal.

M. le président a levé la séance, l'a renvoyé à demain, six heures du matin, et a signé avec le Secrétaire./

* que l'assemblée a surnommé la civique,

= J. L. Blacé Président.

LA NOUVELLE ORGANISATION JUDICIAIRE

En ce domaine aussi, la Constituante fit table rase du passé en créant une justice plus proche des plaideurs et moins coûteuse;

- **Le 18 Octobre**, le conseil du district élut d'abord les 5 juges du tribunal du district et leurs remplaçants. Ce furent tous des hommes de loi dont les plus notables furent l'ancien vibailli BERTRAND de MONTFORT et BARBIER de VILLECROZE, maire du Buis, avocat du Roi [9].

- **Election du juge de paix du canton de Nyons** [7]. Ce fut par elle que se termina cette longue série d'élections. Le 12 décembre fut à nouveau convoquée l'assemblée primaire des citoyens actifs. Ils furent encore 257 présents dont 204 apportèrent leur voix à un médecin , Jacques Martin Antoine DEYDIER qui fut le premier juge de paix de Nyons. Il remercia *"par un discours rempli d'expressions de reconnaissance et de sensibilité que l'assemblée a accueilli par des applaudissements les plus vifs"*. Avec lui furent élus 4 assesseurs. DEYDIER ayant démissionné en septembre 1792, Guillaume Thomas SIMON aîné, *"granger à Guard"* fut élu en remplacement : mais cette élection fut vivement contestée par le notaire BAUDE qui, dans une pétition, rappela les agissements du ci-devant noble SIMON de la ROCHETTE, notamment en tant que créancier de la ville.

Continuité plutôt que rupture, c'est ce qui ressort de ces multiples élections. En 1790, les Nyonsais retrouvèrent comme dirigeants ou juges des hommes qui souvent avaient déjà été placés à la tête de la cité. Mais les trop nombreuses abstentions prouvaient que leur éducation civique était à faire *(mais n'étaient-elles pas provoquées par la longueur souvent excessive des débats ?)* et la trop grande décentralisation allait entraîner des mécomptes une fois venu le temps des troubles. Avec quelques retouches [11], notamment la réforme administrative de l'An VIII *(1800)* qui rétablit la centralisation avec l'institution des préfets et des sous- préfets - Nyons devenant chef lieu d'arrondissement - et surtout l'adoption du suffrage universel, cette organisation allait se révéler solide en se perpétuant jusqu'à nous.

Jean LAGET

[11] *Pour les changements intervenus dans les limites administratives, on pourra consulter "Situation administrative des communes (1790 - AN VIII)" Ouvrage publié par les Archives Départementales de la Drôme.*

NOTRE JOURNEE D'ETUDES 1990

Le 29 Avril dernier, s'est déroulée notre deuxième journée annuelle d'études.

Une vingtaine de participants, habitués et nouveaux venus, partis de la place Buffaven, commencèrent vers 9H30 la visite du vieux village de ROUSSET LES VIGNES, sur la RN 538.
Les voitures garées *"Aux Auches"*, près de la chapelle Saint Sébastien, devenue habitation privée, notre petite troupe fit le tour des ruelles *(coup d'oeil sur les restes de remparts)* du quartier de l'église fortifiée. Celle-ci fut d'abord dédiée à Marie Madeleine *(visite épiscopale de 1644)*, puis consacrée à St Mayeul en 1736 par l'évêque en personne. Une visite à l'intérieur permit, entre autres, d'apprécier l'heureuse conservation de la stèle funéraire *(1534)* du prieur Charles de la Baume, abbé de Mazan, de la famille des seigneurs de Suze La Rousse; d'admirer la statue de bois de la Vierge *(XVIIe)*; et d'écouter un rapide historique des lieux : *"Castrum de Rosseuf dès 1214"*, cette communauté du Comtat-Venaissin, comprenant St Pantaléon jusqu'en 1753, quoique dans le diocèse de Die, ne devint donc française que sous la Révolution.
Sortis sur le parvis, les visiteurs purent contempler le bel ensemble de cette petite place [1], avec les deux magnifiques façades de l'église et de la maison priorale St Mayeul, cette dernière de style Renaissance *(prieuré du Xe, ordre de St Benoît, filiation de Cluny par l'intermédiaire du Pont St Esprit)*. Le prieur-seigneur, dès 1339, avait collation à la cure et percevait les dîmes, personnage tout puissant donc. Une seconde promenade dans les ruelles fit faire le tour du château, construction féodale *(XIVe)* d'une certaine allure, sur son rocher dominant la route, avec vue sur Valréas. L'intérieur, vendu en lots, est habité par plusieurs familles.
En 1456, la plus grande partie de la seigneurie du prieur passa aux Diez, déjà seigneurs du Pègue, dont l'héritage tomba aux mains des Alrics, acquéreurs de l'autre partie de Rousset, venue d'un bâtard de Poitiers. Quand Jean-François des Alrics s'éteignit à Grenoble, où il était conseiller au Parlement, en 1737, ses terres de Rousset et St Pantaléon *(érigées en marquisat par le pape en 1690)*, du Pègue, de Venterol et de La Baume-Cornillane, ses maisons de Valréas, Montélimar et Grenoble aussi, passèrent à sa veuve, originaire du château de Pontaujard *(Montbrison-sur-Lez)*, puis à la nièce de cette dernière, Jeanne Madeleine de Calvière de Boucoiran, laquelle, la Révolution survenant, fut la dernière Marquise de Rousset. Le château de Rousset fut pris et pillé par la population locale les 6 et 7 septembre 1792.
Mentionnons encore pour cette époque, que le conventionnel Martinel, qui fit partie de la commission instituée pour juger Carrier *(les "noyades" de Nantes)* est né à Rousset, fils du notaire du lieu *(1762-1833)*.
Une suggestion : Si vous avez de bonnes jambes, vous pouvez venir au pèlerinage du 8 septembre, à Notre Dame de Beauvert *(ou Beauvoir)*, sur les contreforts de la Lance *(En 1598, la communauté avait payé 32 sols pour rafraîchissements offerts à la procession venue de Valréas à N.D.)*.

[1] Rappelons qu'en ce lieu se dressait le "vieux mûrier de Rousset", qu'il fallut arracher vers 1875, déjà cité en 1637 pour pouvoir contenir douze enfants dans le creux de son tronc.

L'étape de Rousset nous ayant pris une bonne heure, nous arrivâmes vers 11 h, c'était la surprise du jour, au château de MONTJOUX. C'est une superbe demeure construite avant 1498 par Rostaing ou Claude de Vesc, seigneur du lieu, vendue aux Rigot en 1624, lesquels restèrent seigneurs de Montjoux jusqu'à la Révolution. Le propriétaire actuel, Monsieur Pérez, nous en fit les honneurs avec une extrême gentillesse.

Les habitations de Montjoux se répartissent en trois groupements principaux, St Etienne, chef-lieu, sur la rive gauche du Lez, la Paillette et Barjol, sur la rive droite. Le château fut bâti à l'écart, isolé, entre Barjol et la Paillette, sur une terrasse qui surplombe la route *(D130)* de Dieulefit à St Ferréol, et le Lez. Composée d'un corps de bâtiment aux belles ouvertures à meneaux, flanquée de deux ailes formant cour carrée surélevée donnant sur un parc avec bassin, cette luxueuse résidence Renaissance italienne est d'une dimension très agréable à l'oeil . Monsieur Pérez s'est donné tout entier à la restauration de son château, depuis des années *(charpentes, toitures..)* et particulièrement, actuellement, à l'aménagement intérieur. On ne peut citer ici que les deux très beaux escaliers, l'un à vis, médiéval, l'autre, central, somptueux, du XVIIIe, les presque innombrables pièces *(un inventaire de 1599 en cite 33 !)* dont une petite chambre aux arêtes ogivales délicieuses et une autre, celle du maître des lieux, d'où l'on a une vue plongeante, par un magnifique oeil-de-boeuf en pierre de taille, sur l'intérieur de la chapelle, du XVe. Le comble de cette dernière, aménagé autrefois en pigeonnier, est facilement accessible et permet d'observer, *"de dessus"*, le travail de maçonnerie de croisées d'ogives. Bref, la visite, commentée par Monsieur Pérez, était si intéressante que les ventres ne criaient même pas famine. Quelques photos-souvenirs furent prises sur la pelouse de la cour, et, en route vers

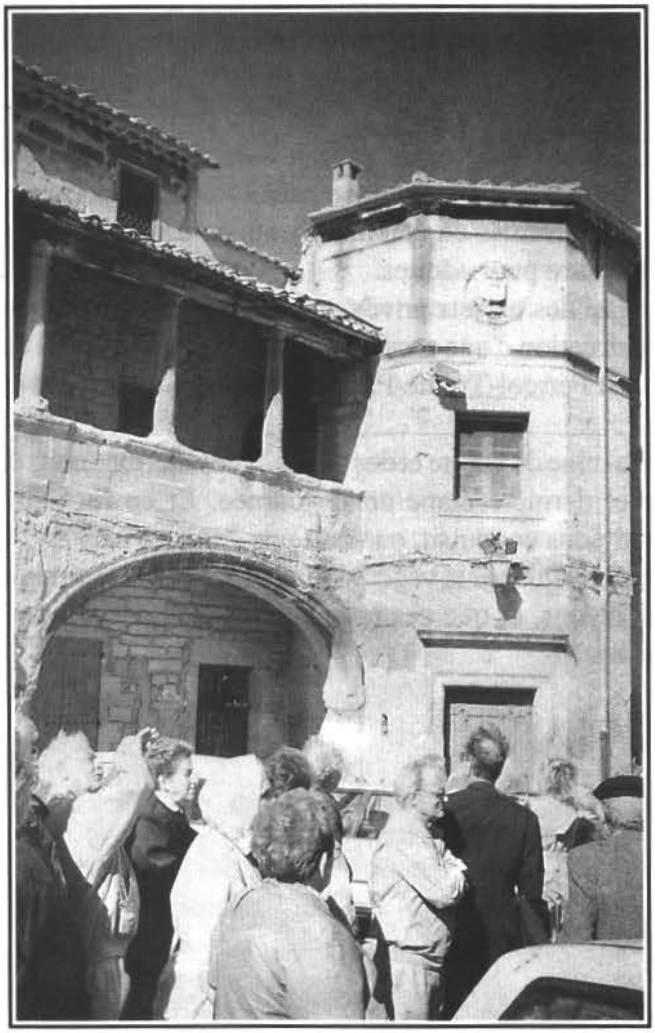

Chateau de Montjoux
Photo M.ALIBERT

midi et demi, pour la 3ème étape, CHAUDEBONNE.

Le temps était superbe, et le paysage magnifiquement printanier, pour faire le tour de la Lance, par La Paillette, Teyssière et Valouse, descendre les gorges de Trente Pas, grimper par la D186 jusqu'à l'humble et vénérable chapelle dédiée à Ste Agathe *(env.580 m d'altitude)*. Déjà mentionnée en 1183, elle dépendait de l'abbaye de l'Ile-Barbe. Monsieur Varlet nous fit le commentaire historique de l'édifice. Deux choses à admirer : les sculptures typiquement romanes des pierres de la porte, et la vue imprenable sur la vallée du Bentrix.
Nous redescendîmes alors les pentes pour CONDORCET *(D70)*. Là un succulent repas nous attendait à l'auberge du Chambron, sous la galerie-auvent de laquelle, ensuite, une magistrale causerie nous fut donnée par Monsieur Roland, adjoint au maire de Condorcet, érudit, plein d'humour, enthousiaste, amoureux de sa commune. Je ne puis ici qu'évoquer les grands points qui furent commentés : La mine de baryte, minerai autrefois utilisé pour la confection des peintures, et l'établissement thermal, disparu depuis la guerre de 14. La mine ne serait plus rentable actuellement ; et, justement à la suite d'une explosion dans une galerie, la source autrefois communale sort maintenant et se perd dans une propriété privée. Une eau qui a conservé cependant toutes ses qualités *(PH 6,8 ; aucune bactérie ; comparable à celle Baden-Baden)*. La filature de soie et l'orphelinat Gaymard, disparus aussi. L'activité, de moins en moins rurale, de la commune : une dizaine de fermes ont subsisté, sur cinquante-cinq *(sol pauvre, trop de frais pour rembourser les frères et soeurs)*.Dix hectares d'oliviers. Plus de moutons. Les chèvres les ont remplacés. On décale la période de leur mise bas *(septembre- octobre)*, on soigne le chevreau avec du lait "refait" ; le lait, produit alors en hiver, se vend jusqu'à 4,50 F, le litre *(coopérative de Crest, exporté aux USA !)* ; caillé, congelé, il peut se vendre sous forme de tommes fraîches à la demande en hiver. Les troupeaux comptent de cinquante à cent chèvres, traites électriquement, dans la discipline...
La prodigieuse ascension de l'établissement de Monsieur René Barnouin, toute modeste entreprise devenue internationale sous le nom de *"Mas d'Auge"*. 1 500 000 oeufs par jour ! Plusieurs usines en France, deux en Espagne, 50 camions par usine, et tout cela dépend de Condorcet, où la taxe professionnelle est à 5,61% *(21% à Nyons)*. L'entreprise paie 37% des dépenses communales.
Deux anciens moulins du pays transformés en établissements pour handicapés profonds, l'un pour enfants *(35 enfants-56 emplois)*, l'autre pour adultes.
Monsieur Roland nous fit part aussi des projets privés ou communaux qui ne purent aboutir ; et des problèmes actuels tels que la construction d'une seconde station d'épuration de l'eau, très phosphatée, et le regroupement scolaire avec St Ferréol-Trente-Pas *(grâce au nouveau lotissement, 70 enfants en 1991, au lieu de 20 !)*.
Il était environ 17h. une visite de la mine de baryte et des vestiges des thermes nous étant proposée, nous voilà partis pour la cinquième et dernière étape de la journée. Et ce fut dans une passionnante exploration que Monsieur Roland nous conduisit, pendant une *"paire d'heures"*. Comment imaginer que de ces lieux solitaires désertés, envahis par la végétation, un cocher en haut-de-forme allait chercher le curiste à l'arrivée du train de Nyons, et que ces ravins de silence ont résonné de roulements de wagonnets et d'explosions de mines ?

Le groupe écoutant les explications de M.ROLAND - Photo R.COSTE

En conclusion, sortie 1990 très réussie ; toute notre reconnaissance à Monsieur Pérez pour son chaleureux accueil et à Monsieur Roland pour ses talents de conteur et son dévouement. Vivement l'année prochaine, à Sainte Jalle !

JEAN HOERMANN

ETIENNE DE VESC
Seigneur de Caromb et Grimaud, sénéchal de Beaucaire

Roman historique de LOUIS CHAZALY suivie de :
GENEALOGIE HISTORIQUE DES VESC
Seigneurs de Vesc, Comps, Dieulefit, Bécome, Montjoux, Espeluche.

Editions "Plein-Cintre" - 1988 - Volume broché - 314 pages - Format 15X21
4 photos couleurs collées - Une carte - arbre généalogique des Vesc (XII - XX siècles).

C'est à travers une fresque historique pleine de vie, de péripéties, d'intrigues politiques mais aussi de scènes familières, voire de vie intime que nous entraîne LOUIS CHAZALY à la suite de *"son chevalier"* ETIENNE DE VESC. Il en a rêvé longtemps avant d'en écrite les hauts-faits. Ce rêve, il nous le fait partager. Qui n'aimerait la belle Etiennette . Qui resterait insensible à la force de caractère du seigneur de Caromb et Grimaud, sénéchal de Beaucaire qui mourut à Naples en 1501 à 56 ans ? Lui qui, pas un instant, devant les difficultés rencontrées sur son chemin ne faillit à sa devise : *"PAS UNE NE M'ARRESTE"*

Né dans un petit château du sud du Dauphiné, il servit trois rois de France : Louis XI, Charles VIII, Louis XII, avec fidélité et discrétion. Il est heureux qu'un amoureux d'histoire se soit penché sur cette destinée extraordinaire !
LOUIS CHAZALY n'est pas historien mais ses recherches multiples l'ont amené à une étude sérieuse des documents de l'époque. Patricia Carlier, docteur de l'Université de Provence, spécialisée en archéologie médiévale méditerranéenne en témoigne dans sa postface (P.247 à 256). En parlant d'Etienne de Vesc elle remarque : *" Il est possible que ses capacités physiques et morales l'aient fait choisir comme agent secret de Louis XI, dont les activités auraient par nécessité gardé l'ombre ".*

Puisque LOUIS CHAZALY se proposait d'écrire *"un roman historique"* il laissa libre cours à son imagination, ce qui donne à son récit une homogénéité et une vigueur remarquables tout en respectant l'exactitude des faits historiques. Nous le remercions pour l'agréable promenade faite en compagnie d'Etienne, depuis les petits chemins du Dauphiné natal, jusqu'aux plus riches cours de cette époque. De la modeste cour des Rois de France, à celle fastueuse des Ducs de Bourgogne et de Savoie, aux palais des richissimes et très cultivés seigneurs florentins, vénitiens, napolitains... sans oublier l'énorme puissance des Souverains Pontifes. Après cette lecture captivante nous quittons à regret Etienne de Vesc, en sachant qu'un film va probablement être tiré de cette épopée.

CLIN D'OEIL AU MUSEE DE L'OLIVIER - NYONS

Inauguré en 1984 lors de la première Alicoque (fête de l'huile nouvelle) il est géré par la Société Archéologique.

1990, année mondiale de l'olivier, le musée est rénové : nouveaux panneaux avec des photos (beaux spécimens d'oliviers), pièces exposées plus nombreuses, teinte chaude de la peinture qui met en valeur la beauté des objets.
Il est *"l'un des plus importants de France en ce qui concerne la représentation du monde de l'olivier, sa maintenance et sa reconnaissance pour les générations futures"*.
(A. de Gerdel vice-président du comité français pour l'année mondiale de l'olivier).
Le comité a réalisé une exposition à Aix-en-Provence, du 1er juillet au 15 septembre 1990, aux Mées fin septembre, **"l'Olivier , un arbre en Provence"**, avec le concours du musée de l'Olivier. Ont été exposés, 2 dourgues, 1 calibreur à olives, 1 jarre, 1 tamis, 1 maquette de presse, une cuve en pierre avec couvercle, des lampes, etc.
Félicitations au président René Gras pour son travail au niveau du musée de l'Olivier qui renferme des pièces d'une grande richesse.

ECHOS

Selon M. LETENDRE, président des amis de la Bibliothèque municipale, les numéros de *"Terre d'Eygues"* sont souvent empruntés par les lecteurs. C'est pour nous un précieux encouragement et, dans toute la mesure de nos moyens, nous tâcherons de satisfaire leur curiosité. A ceux qui désireraient se procurer les numéros précédents, nous signalons que les numéros 3 - 4 - 5 sont encore disponibles, ainsi que le numéro spécial bicentenaire.
Nous les réclamer : **S.E.N.** siège: Mairie - NYONS.

LA MEDIATHEQUE

Les Nyonsais ont pu constater que l'achèvement en est proche. L'inauguration officielle est prévue pour décembre prochain. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet événement qui fera date dans l'actualité nyonsaise.

L'UNIVERSITE POPULAIRE DE LA DROME PROVENCALE

Sous la présidence de Christian JEANNOT, elle fait preuve d'une grande activité. Depuis le 15 octobre, elle propose des cours de langue pour adultes et enfants, des ateliers *(expression orale, langage et écriture)*, des stages *(danse à claquettes, observation et découverte du ciel)* et des activités diverses allant de la cuisine créative à la danse orientale.

Renseignements et inscriptions :
34, Avenue Paul Laurens
26110 NYONS
Tèl.: 75.26.48.11.

LES DROMOIS ACTEURS DE LA REVOLUTION

Les 12, 13 et 14 octobre 1989 s'était tenu à Valence, dans l'Hôtel du Département, un colloque sur "LES DROMOIS ACTEURS DE LA REVOLUTION." *(Terre d'Eygues en avait rendu compte dans son n°4)*

Tous les actes de ce colloque - recueillis par Mme NATHAN- TILLOY, Directrice des Services d'Archives de la Drôme et Claude GENTY, chargée de mission à l'Association drômoise pour la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française - ont été publiés dans leur intégralité, suivis des débats et discussions qu'ils ont suscités par les soins de l'Association Drômoise pour la Célébration du bicentenaire de la Révolution Française.

La richesse et la variété des communications ont permis de percevoir différents aspects de la Révolution dans la Drôme, allant d'aspects sociaux *(la paysannerie - les ouvriers agricoles - les artisans ...)* au rôle du clergé *(les curés de Crépol - Figure de prêtres dans les Baronnies à l'aube de la Révolution - Les pasteurs de la Drôme ...)* à la biographie de drômois connus ou méconnus *(les frères PAYAN - Charles François CHAIX, curé d'Etoile - Louis Nicolas GERMINY de Crest ...)*

Nous recommandons vivement la lecture de cet ouvrage que l'on peut se procurer auprès des Archives Départementales de la Drôme pour le prix de 245 F.

HISTOIRE ET ARCHIVES DROMOISES

Cette association a tenu son Assemblée Générale le dimanche 30 septembre dans la salle polyvalente d'Etoile s/Rhône sous la présidence de Mme ARMAND.

Le matin : présentation des compte rendus moral et financier et des projets dont la publication des travaux réalisés sur les Biens Nationaux à l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française.

M. Rambert GEORGE a exposé l'apport précieux et important des archives pour l'élaboration du spectacle d'Etoile pour le bicentenaire.

L'après-midi deux très intéressantes communications :

- le réveil protestant au XIX° siècle dans le département de la Drôme par M.Pierre BOLLE.

- les écoles protestantes dans la Drôme au XIX° siècle par Mme LEVEQUE, POETE et M. SAHY.

Ces communications seront publiées dans le prochain bulletin d'Histoire et Archives Drômoises. La Société d'Etudes Nyonsaises et quelques-uns de ses membres faisant partie de cette association il sera possible aux personnes intéressées par ces sujets d'emprunter un exemplaire de la publication.

HISTOIRE DE CURNIER

Un de nos sociétaires, M. Raoul PAYS, Maire de Curnier, publie à PLEIN CINTRE -Editions, une histoire de son village : Ouvrage de 64 pages, illustré de photographies et dessins. Nous vous le recommandons.

THE HUGUENOT SOCIETY
OF GREAT BRITAIN AND IRELAND
Founded 1885

President
T.L.G. Landon

The Huguenot Library
University College, Gower Street
London WC1E 6BT Tel: 01-380 7094

from The Editor
53 Cornwall Gardens
London SW7 4BG

Dans la première quinzaine d'octobre, nous avons eu le plaisir de rencontrer Mr Randolph VIGNE de Londres, membre influent de "the Huguenot Sociéty of Great Britain and Ireland".

Ce dernier était venu à Nyons pour y effectuer des recherches généalogiques - apparemment couronnées de succès- concernant la famille de son ancêtre direct qui quitta la France après la révocation de l'Edit de Nantes.

Par son intermédiaire, nous pensons obtenir des renseignements sur l'émigration protestante du notre région vers les Iles Britanniques, renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Selon ses dires, environ 40 000 protestants français trouvèrent refuge Outre Manche.

ERRATA

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n°5 de "Terre d'Eygues".
Dans l'article "Le Canal des Moulins" page 25 paragraphe "Qualité du Travail" il faut lire :
"elle indique le salaire journalier de un francs de l'époque et non le salaire horaire".
Veuillez nous en excuser.

Si ce bulletin vous a intéressé et si vous désirez recevoir les suivants - au cas où vous ne seriez pas déjà membre de la SOCIETE D'ETUDES NYONSAISES - vous pouvez le devenir en renvoyant ce bulletin d'adhésion au siège social : Mairie de Nyons - 26110 - NYONS

M. Mme. Mlle.....
Adresse .....
adhère à la Société d'Etudes Nyonsaises
et verse le montant de la cotisation 1991 : *100 F par personne*
150 F par couple
50 F pour les étudiants